L'HORIZON AFRICAIN

Hebdomadaire d'informations générales et d'analyses

N°161 du Jeudi 28 Juillet 2022

Prix: 500 F.CFA - Tél: 05.656.37.31 / 06.886.54.70/ 05 564.40.99 / E-mail:lhorizonafricain@gmail.com / www.lhorizonafricain.com

Siège : Hôtel Saphir - Centre-ville Brazzaville - Congo

18 juillet, journée internationale Nelson Mandela

L'icône de la paix et de la liberté est-elle passée dans les oubliettes?

(P. 7)

Congo – Russie

Sergueï Lavrov reçu par le Président Denis Sassou-Nguesso à Oyo

La Russie apprécie «la position équilibrée» du Président congolais. (P.3)

Côte d'Ivoire

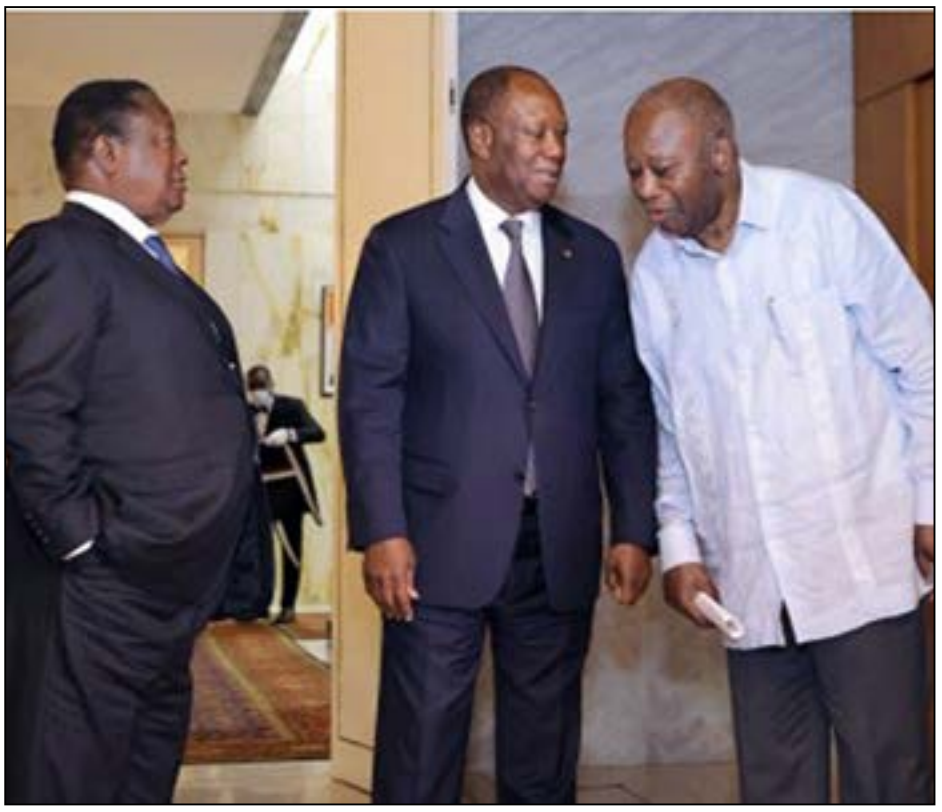

Le Président Ouattara a donné un exemple de dialogue avec ses illustres opposants

Les trois leaders ont décidé d'apaiser le climat politique dans leur pays.

(P.2)

Deuxième tour des élections législatives

25 sièges à pourvoir dans l'ensemble de la République

(P.4)

Collectif budgétaire 2022

Le Congo s'attend à récolter 1.952 milliards 590 millions de recettes pétrolière

(P.5)

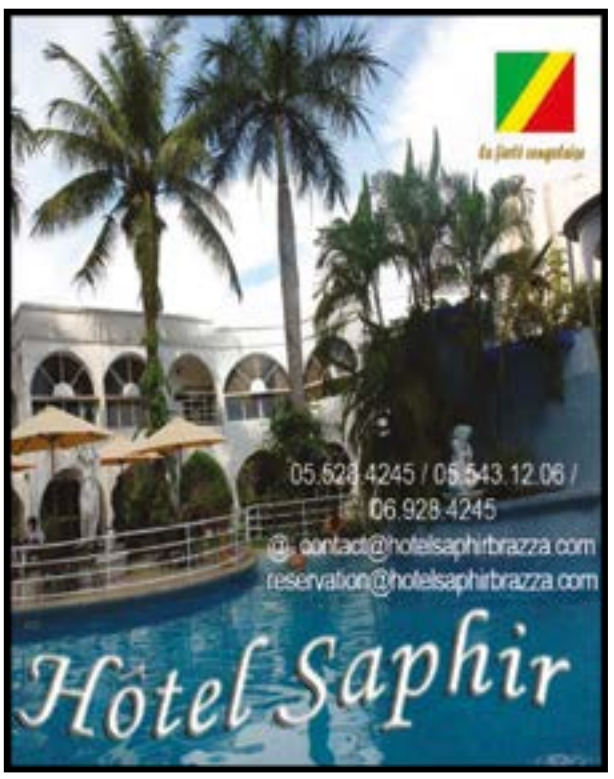

Côte d'Ivoire

Le Président Ouattara a donné un exemple de dialogue avec ses illustres opposants

En réponse à une volonté exprimée lors du dialogue politique organisé en début d'année en Côte d'Ivoire, le Président ivoirien Alassane Dramane Ouattara a reçu, le 14 juillet 2022, à son palais d'Abidjan, ses deux prédécesseurs et rivaux de longue date, Laurent Gbagbo et Henri Konan Bédié. Les trois grandes figures de la scène politique ivoirienne ont échangé sur la préparation de l'élection présidentielle de 2025, dans le cadre du dialogue politique.

Arrivé le premier au palais, Laurent Gbagbao (à g) salue Henri Konan Bédié accompagné par le Président Ouattara (à d).

La rencontre tripartite, la première du genre depuis 12 ans, entre le Président Ouattara et ses deux prédécesseurs à la tête de la Côte d'Ivoire s'inscrit dans le cadre de la volonté de faire avancer le processus de réconciliation dans le pays qui a tant souffert des affres de la crise post-électorale de 2010-2011 et de 2020. Dans une déclaration rendue publique à l'issue de leur entretien, *«les trois leaders politiques ont exprimé leur volonté de faire de cette première rencontre une amorce pour l'apaisement du climat socio-politique national en Côte d'Ivoire».*

Dans une ambiance chaleureuse et fraternelle, qui tranche avec l'hostilité fratricide qui a caractérisé leurs partisans pendant les différentes crises sanglantes, le Président Ouattara a accueilli Laurent Gbagbo et Henri Konan Bédié avec lesquels il s'est entretenu pendant plus d'une heure. L'idée d'une rencontre entre les trois hommes était l'une des recommandations du dialogue politique entre pouvoir et opposition, qui s'est tenu en début d'année, pour apaiser le climat politique en Côte d'Ivoire. Cette concertation s'est achevée sur une déclaration commune très succincte, lue par Laurent Gbagbo, le cadet des trois.

Les trois personnalités dominent la scène politique agitée de la Côte d'Ivoire depuis les années 1990. Laurent K. Bédié a été Président de 1993 jusqu'à son éviction lors d'un coup d'État en 1999. Gbagbo a gouverné de 2000 jusqu'à sa défaite électorale face à Ouattara en 2010.

Les tensions avaient atteint leur paroxysme après les élections de 2010. A l'époque, le duel à la présidentielle entre Laurent Gbagbo et Alassane Ouattara, alors soutenu par Bédié, avait débouché sur une brève guerre civile qui avait fait environ 3.000 personnes avant que les forces rebelles alignées au côté d'Ouattara ne déferlent sur la principale ville d'Abidjan pour déloger Gbagbo qui refusait de concéder sa défaite. Par la suite, Laurent Gbagbo sera arrêté puis transféré en 2011 à la C.p.i (Cour pénale internationale) où il sera jugé pour «crimes de guerre et de crimes contre l'humanité». Il a été acquitté en 2019 avant de retourner à Abidjan en juin 2021, où il a repris la vie politique, en lançant un nouveau parti d'opposition. Rappelons que le Président Alassane Ouattara a présidé à une stabilité relative au cours de sa décennie au pouvoir. Mais, En 2020, des violences électorales lors de la présidentielle avaient fait 85 morts et 500 blessés lorsqu'il s'est présenté et fait réélire pour un troisième mandat que Gbagbo et Bédié ont qualifié d'inconstitutionnel. Par ailleurs, le Président ivoirien n'a pas encore dit s'il prévoit de briguer un quatrième mandat en 2025. Toutefois, il a émis le souhait de démissionner, si ses deux prédécesseurs se retirèrent de la scène de la politique.

Roland KOULOUNGOU

Tunisie

Un referendum constitutionnel controversé et largement boycotté

Le pays de la révolution du jasmin a entamé, depuis l'arrivée au pouvoir du Président Kais-Saied (64 ans), élu en octobre 2019 alors qu'il était candidat indépendant, une véritable marche démocratique à reculons. Le référendum constitutionnel qu'il a organisé lundi 25 juillet 2022, pour faire adopter une nouvelle Constitution très critiquée par la majorité des Tunisiens, parce qu'elle concentre beaucoup de pouvoir entre les mains du Président de la République, a connu un fort taux d'abstention qui affecte la légitimité de la nouvelle loi fondamentale. Votée par une large majorité de près de 95% des suffrages exprimés, la nouvelle Constitution émane d'un scrutin qui a connu un taux de participation d'à peine 30%. En effet, sur un corps électoral de 9.278.541 inscrits, il n'y a eu que 2.830.094 votants.

Le Président tunisien Kais-Saied, surnommé Robocop.

Les partis de l'opposition avaient appelé au boycott du référendum constitutionnel. Le fort taux d'abstention est synonyme de rejet de l'initiative constitutionnelle du Président Kais-Saied, surnommé Robocop. La Constitution qu'il impose à son pays, la Tunisie, est une loi fondamentale très controversée qui va étendre les pouvoirs du Président de la République et conduire, selon l'opposition tunisienne, à une nouvelle ère de tyrannie et de dictature, une décennie après la chute du Président Zine el-Abidine Ben Ali, renversé par la révolution du jasmin, en janvier 2011.

Il y a eu beaucoup de manifestations contre le projet de nouvelle Constitution, mais le référendum constitutionnel a eu lieu.

Pour la majorité des Tunisiens, voter cette nouvelle Constitution pour remplacer celle de 2014, revient à *«ramener la division et l'incertitude».*

Mais, pour le Président Kais-Saied, la nouvelle Constitution contribuera à renforcer l'esprit de la révolution tunisienne et ne portera pas atteinte aux droits et libertés des citoyens. Pour lui, la Constitution de 2014 n'avait pas servi le peuple tunisien et ne répondait pas à ses aspirations.

En vertu de la nouvelle Constitution, le Président de la République nomme le Premier ministre ainsi que les autres membres du gouvernement, sur la base d'une proposition du Premier ministre et donne au parlement la priorité dans la sélection des gouvernements. L'article 112 de la nouvelle Constitution votée proclame que *«le gouvernement est responsable devant le président»,* tandis que l'article 87 précise que *«le Président exerce la fonction exécutive avec l'aide du gouvernement».* L'article 102 donne au Président *«le pouvoir de mettre fin au gouvernement ou à l'un de ses membres».* D'autres sections de cette Constitution affaiblissent les pouvoirs du parlement et confèrent au Président l'immunité tout au long de son mandat. L'article 55 établit qu'aucune restriction ne sera apportée aux droits et libertés, *«sauf en vertu d'une loi et pour les nécessités de la défense nationale ou de la sécurité publique».*

Depuis la crise politique de 2021, le Président Kais-Saied, qui dirige son pays par décrets, est accusé de dérive autoritaire, depuis le bras de fer qui l'opposait à l'Assemblée nationale qu'il avait fini par suspendre, le 25 juillet 2021, après la révocation du gouvernement du Premier ministre Hichem Mechichi, nommé le 25 juillet 2020.

En septembre 2021, il suspendait la Constitution, annonçant son intention d'organiser un référendum sur un nouveau projet de Constitution. Le référendum constitutionnel qui vient de se tenir n'est pas de nature à sortir la Tunisie, berceau du *«Printemps arabe»,* de la crise politique aggravée par les méthodes de gouvernance personnelle du Président Kais-Saied, qui est malgré tout soutenu par ses partisans. L'opposition, tirée par le mouvement Ennahdha, d'inspiration islamiste, n'entend pas le laisser sacrifier les acquis de la révolution du jasmin.

Roland KOULOUNGOU

Congo – Russie

Sergueï Lavrov reçu par le Président Denis Sassou-Nguesso à Oyo

Porteur d'un message du Président Vladimir Poutine, le ministre russe des affaires étrangères, Sergueï V. Lavrov (72 ans), a été reçu en audience, lundi 25 juillet 2022, pendant près de deux heures, par le Président de la République, Denis Sassou-Nguesso, à sa résidence d'Oyo (Département de la Cuvette). L'homme d'Etat russe y était arrivé la veille, dimanche 24 juillet vers 21h et était accueilli à l'Aéroport international d'Ollombo par son homologue congolais, Jean-Claude Gakosso, ministre des affaires étrangères, de la Francophonie et des Congolais de l'étranger, avec qui il a eu ses premiers entretiens durant sa visite de travail à Oyo, qui a été bouclée par une conférence de presse.

Pendant la conférence de presse tenue conjointement avec son homologue congolais, le ministre russe des affaires étrangères, Sergueï V. Lavrov, a confié à la presse, majoritairement russe, que son pays apprécie *«la position équilibrée du Président de la République et du ministre des affaires étrangères sur le dossier ukrainien».*

On peut, en effet, rappeler que lors du vote, par l'Assemblée générale de l'Onu, le 2 mars 2022, de la résolution exigeant que la Russie cesse immédiatement de recourir à la force contre l'Ukraine, le Congo comptait parmi les 35 pays du monde, dont 25 africains, qui s'étaient abstenus. Mais, toujours à l'Assemblée générale des Nations unies, le Congo avait voté contre la suspension de la Russie du Conseil des droits de l'homme, le 7 avril 2022. Initiée par les Etats-Unis, cette résolution avait obtenu une majorité de 93 voix contre 24 et 58 abstentions.

Il y a lieu de comprendre que le gouvernement russe puisse remercier les pays qui avaient suivi ses consignes. Le déplacement de Sergueï V. Lavrov n'est donc pas seulement pour encourager un pays qui mène une politique équilibrée, mais aussi qui lui est proche, politiquement parlant.

Remise du message, pendant l'audience à Oyo.

Le Congo met aussi en avant l'importance du dialogue dans sa politique diplomatique. «Avec la grande expérience d'homme d'Etat et de Chef d'Etat qu'il a accumulée au fil du temps, (il a connu plusieurs Présidents soviétiques et russes), le Président Denis Sassou-Nguesso est regardé comme l'une des plus grandes mémoires diplomatiques qui soient. Donc, c'est un grand événement que la présence, ici à Oyo pays forestier, de Sergueï Lavrov, diplomate chevronné que tout le monde connaît. Et puis, ma fois, en Afrique, on vénère les anciens. Nos amis européens le savent. Dans les situations difficiles, on s'en remet à la sagesse des anciens. Vous avez remarqué qu'il y a quelques semaines, le gouvernement italien a dépêché ici son ministre des affaires étrangères; il y a une décade à peine, le gouvernement américain a dépêché à Brazzaville, son envoyé spécial sur la Libye; il y a quelques jours, le gouvernement chinois a dépêché Madame Xu Jinghou auprès du Président Denis Sassou-Nguesso. Aujourd'hui, nous avons le bonheur de recevoir Sergueï Lavrov qui vient avec la bonne nouvelle inhérente à l'accord signé en Turquie sous le parrainage des Nations unies qui devrait relancer la commercialisation du blé ukrainien à travers la mer noire», a déclaré le ministre Jean-Claude Gakosso pendant la conférence de presse. Plus loin, il a précisé que le Congo «n'a pas voulu hurler avec les loups; il n'a pas voulu faire comme jeter l'huile sur le feu. Bien au contraire, avec amitié, avec respect de part et d'autre, il recherche les voies et moyens d'avoir peut-être une solution négociée dans cette crise». Ainsi donc, dans la crise ukrainienne, le Congo n'entend pas jouer un camp contre un autre. Il entend prôner la voie du dialogue; une voie qui, pour l'instant a du mal à convaincre, mais qui peut prospérer.

Formé dans l'ex-URSS, Jean-Claude Gakosso parle aussi le russe.

Urbain NZABANI

Editorial

Il ne faut jamais s'arrêter de réformer, d'améliorer

Notre système électoral mérite d'être réformé et amélioré. Les élections législatives et locales de cette année viennent encore d'en démontrer la nécessité. Dans les concertations politiques nationales, les faiblesses constatées ont toujours été relevées, particulièrement par les partis d'opposition. Mais, le gouvernement et sa majorité se montrent toujours réfractaires à faire évoluer le système électoral comme il se doit.

On a vu comment dans le passé, l'institution du bulletin unique a été un long et difficile processus. La sécurisation des résultats sortis des urnes jusqu'à leur proclamation se présente aujourd'hui comme un grand défi à relever, pour améliorer le système électoral.

Entre les décisions prises et leur mise en œuvre, il y a toujours un fossé. Généralement, ceux qui ne sont pas en faveur des réformes s'arrangent toujours pour ne jamais les mettre en œuvre, une fois qu'elles sont adoptées. C'est la dernière cartouche qui leur reste, pour maintenir le statu quo, sûrs qu'ils sont de l'impunité dont ils jouissent.

Même si les dirigeants de la majorité refusent de voir l'évidence, le tripatouillage dans le traitement des résultats n'a pas que fait des victimes dans les rangs de l'opposition, mais aussi et peut-être même surtout au sein de la majorité présidentielle elle-même. Président d'un parti de la majorité et candidat à Ngoma-Tsétsé, dans le Département du Pool, Hellot Mampouya avoue en avoir été victime. D'après lui, les résultats sortis des urnes le donnent élu dès le premier tour. Il ne comprend pas pourquoi il doit aller au deuxième tour, avec une adversaire qui, toujours selon lui, a occupé la trsoisième place, dans cette élection.

L'administrateur-maire du premier arrondissement de Mossendjo, même s'il a rétropédalé, sous la pression, a révélé une affaire qui montre comment les résultats des urnes sont changés, au moment de leur centralisation et traitement, pour favoriser un candidat au détriment de celui qui a réellement gagné dans les urnes. Dans le cas du premier arrondissement de Mossendjo, l'administrateur-maire souligne que le candidat proclamé élu aux élections locales ne figurait même pas dans une liste de candidats. C'est vraiment une ignominie que les autorités nationales ne devraient pas tolérer, au risque de discréditer les institutions de la République. Il ne sert à rien de se retourner contre cet administrateur-maire qui a révélé ces faits, car celui-ci ne s'est exprimé que dans un courrier officiel adressé à sa hiérarchie, ne s'imaginant pas que les médias sociaux ont l'œil partout. C'est la magouille et les auteurs de la magouille qu'il faut réprimer.

Le phénomène du changement des résultats des urnes dans les commissions locales d'organisation des élections en complicité avec les autorités des sous-préfectures, des arrondissements et des mairies a pris une ampleur inégalée. Le ministre qui proclame les résultats à Brazzaville n'en est souvent pas au courant. Il endosse une responsabilité qui n'est en principe pas la sienne. On devrait laisser le soin aux commissions locales de proclamer les résultats de leurs circonscriptions, pour en endosser la responsabilité. Les tribunaux locaux étant là pour trancher les litiges électoraux. Ce serait une bonne manière de responsabiliser les cadres. De telle sorte que les magouilleurs peuvent être traînés devant les tribunaux. Il sera difficile d'enlever dans la tête des Congolais, les noms des députés mal élus. Amoins que la justice ne rattrape ce qui est rattrapable. Il faut se féliciter du fait que malgré de telles injustices, la paix règne et c'est l'essentiel. Mais, il est clair qu'on ne peut pas construire durablement une société stable dans l'injustice.

L'HORIZON AFRICAIN

Environnement

Les Nations unies engagées à soutenir le développement durable de l'Afrique

Le siège de l'Onu (Organisation des Nations unies) à New-York, aux Etats-Unis, a servi de cadre pour abriter, le mercredi 20 juillet 2022, une réunion spéciale de haut niveau sur le développement durable de l'Afrique sur le thème: «L'Afrique que nous voulons: reconfirmer le développement durable de l'Afrique en tant que priorité du système des Nations unies». Cette réunion, qui vise à mobiliser un plus grand soutien pour faire progresser le développement durable du continent, était présidée par Abdalla Shahid, président de l'Assemblée générale des Nations unies et Collen Vixen Kelapile, président de la Cesnu (Conseil économique et social des Nations unies).

Consacrée à l'évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, ainsi qu'à la restitution des engagements pris en faveur du développement de l'Afrique, la réunion de New-York avait comme objectif de fournir aux États membres et aux autres parties prenantes concernées, une plate-forme pour renouveler leur engagement en faveur du développement de l'Afrique.

Il s'agit, notamment, de soutenir les actions-clés dans le cadre de la reprise et de la reconstruction en mieux des conséquences sanitaires et socio-économiques de la pandémie de covid-19, tout en tenant compte de l'impact des défis géopolitiques actuels sur l'alimentation du continent et sécurité énergétique.

Il était aussi question de partager les expériences des pays, y compris les réussites, les défis et les enseignements tirés, dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et de l'Agenda 2063. Les participants ont mis en évidence les stratégies et initiatives réussies aux niveaux sous-régional et régional, notamment par l'expansion des mesures de protection sociale, pour promouvoir une reprise inclusive et durable. Tout ceci pour mobiliser et accroitre le soutien des partenaires, afin d'accélérer la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et des O.d.d (Objectifs du développement durable), tout en se remettant de la pandémie.

Le développement durable de l'Afrique doit être considéré comme une «priorité» pour l'Onu et la communauté internationale, a estimé Abdulla Shahid, le président de l'assemblée générale des Nations unies. Raison pour laquelle il a exhorté la communauté internationale à *«renouveler son engagement en faveur du développement durable en Afrique, à évaluer les lacunes, à prendre des mesures concrètes pour favoriser le progrès et à respecter les engagements existants, tout en en en créant de nouveaux qui reflètent notre monde en constante évolution».*

Dans son allocution, le président du Cesnu, Collen Vixen Kelapile a déclaré qu'il existe une opportunité sans précédent pour l'Afrique de relever de multiples défis, d'accélérer son industrialisation et sa diversification économique et de s'intégrer plus en amont dans les chaînes d'approvisionnement mondiales, grâce à une valeur ajoutée accrue à la source.

S'exprimant au nom du secrétaire général de l'Onu, la vice-secrétaire générale des Nations unies, Amina Mohammed, a déclaré, *«la rencontre de haut niveau offrait une plate-forme mondiale aux États membres africains, aux Nations unies et à leurs partenaires, pour partager les progrès et réaffirmer que mettre en lumière la vision du développement de l'Afrique reste notre priorité commune».*

Signalons que cette réunion de haut niveau a connu la participation des représentants des Chefs d'Etats et de gouvernements, ceux des institutions régionales et sous régionales africaines, des acteurs de la société civile et d'autres invités.

Roland KOULOUNGOU

Affaire du vol des équipements de la Fondeco (Fonderie du Congo) à Dolisie

Le C.a.d appelle au respect de l'arrêt de remise en liberté provisoire des détenus

Dans une conférence de presse qu'ils ont animée conjointement, vendredi 15 juillet 2022, au siège du C.a.d (Centre d'actions pour le développement), situé au Quartier Batignolles, à Moungali, le quatrième arrondissement de Brazzaville, Trésor Nzila Kendet, directeur exécutif du C.a.d, et Me Germain Ndzoulou, avocat au barreau de Dolisie, appellent l'administration pénitentiaire à respecter l'arrêt n°058 du 8 juillet 2022 rendu par la Chambre d'accusation de la Cour d'appel de Dolisie, qui ordonne la remise en liberté provisoire immédiate des 20 présumés coupables du vol des équipements de la Fondeco (Fonderie du Congo), dont des policiers et des civils, détenues à la Maison d'arrêt de Dolisie. Ils ont dénoncé le refus des responsables pénitentiaires d'exécuter cet arrêt de justice.

L'usine de la Fonderie du Congo, en sigle Fondeco, est située à 5 km de la ville de Dolisie, en allant vers le village Sossi. Elle a été créée sur les cendres de l'ex-Ferco (Fers congolais), grâce à la coopération entre un groupe mauricien, Samlo, spécialisé dans le fer à béton, qui en détient 70% des parts et l'État congolais (30%). En 2012, la Fondeco a lancé ses activités de production de fer à béton et ses dérivés. *«Pour faire fonctionner l'usine, nous avons dû commander du nouveau matériel en Inde»,* confiait un ingénieur mauricien. Ainsi quelque 35 milliards de francs Cfa auraient été investis pour équiper, moderniser et agrandir l'usine.

Mais, cinq ans après sa mise en service, la Fondeco a cessé brutalement ses activités en 2016, alors qu'elle avait l'ambition de se positionner parmi les plus grandes entreprises de production de fer et ses dérivés en Afrique. L'usine étant en arrêt, les travailleurs assis à la maison, sans salaire, survient le vol des équipements. Parmi les présumés voleurs, on avait cité des travailleurs chinois, des policiers et des civils qui, jusqu'aujourd'hui, sont placés à la maison d'arrêt.

Trésor Nzila Kendet, pendant la conférence de presse.

Me Germain Ndzoulou se dit inquiet de la santé de l'un d'eux qui est tuberculeux et ne peut que vivre hors de l'univers carcéral, de peur de contaminer les autres. *«Malgré les recommandations du médecin sur ce cas, le régisseur de la maison d'arrêt de Dolisie, Guy Germain Mouanou, refuse d'entendre raison, prétextant qu'il a reçu les ordres du directeur général, le colonel Blaise Komo, de ne pas les libérer. Suite à ce refus, «les parents des prévenus manifestent, depuis le vendredi 15 juillet, devant la prison et la police négocie avec les manifestants».* Me Ndzoulou, qui craint pour sa vie, en raison du comportement du régisseur de la maison d'arrêt, a lancé un appel aux autorités judiciaires congolaises pour faire observer la loi.

Pour le C.a.d, la police *«doit s'abstenir de toute action de violence, étant dans une période électorale déjà tendue, pour éviter que cette situation ne puisse prendre d'autres tournures». «Le refus des responsables pénitentiaires de mettre en œuvre l'arrêt de la Cour d'appel est une violation inadmissible du droit à la liberté des vingt personnes concernées par cette décision de justice et représente une grave menace pour l'intégrité du système judiciaire en République du Congo. La plus haute autorité doit s'indigner et prendre en urgence des mesures qui s'imposent, pour rétablir l'autorité de la loi. Le contraire sera un aveu d'impuissance»,* a ajouté Trésor Nzila Kendet.

«Dans vingt jours, les avocats et les magistrats seront en vacances judiciaires jusqu'à fin octobre 2022. Cela signifie que pendant toute cette période, il n'y aura aucune audience au niveau de la Chambre d'accusation», s'est-il inquiété. *«Le C.a.d craint le recours à toutes sortes de manœuvres dilatoires qui sont inacceptables dans un Etat qui prétend respecter les droits humains»,* a-t-il insisté. *«Les autorités congolaises doivent montrer leur engagement en faveur de la justice, en facilitant l'exécution de l'arrêt rendu par la Chambre d'accusation de la Cour d'appel de Dolisie»*, a-t-il souligné.

Chrysostome FOUCK ZONZEKA

PROPOS D'éTAPE

Régression obstinée

Dans une de ses chroniques, Prométhée disait, citant Jean-Baptiste Say, que *«c'est une grande sottise dans une Nation, de ne savoir pas tout bêtement mépriser ce qui est méprisable et haïr ce qui est haïssable»*. Dans une autre, il affirmait que *«du méridional au septentrion, ils sont là! Ils parlent; ils pérorent; ils encensent. Ils sont à la recherche du beau mot, de la belle phrase, de la citation qui fait mouche; celle qui déclenche l'admiration de la foule».* Il s'agissait de la campagne; il s'agit toujours de la campagne; et de la régression de l'expression politique; et de la régression nationale tout court.

D'abord, il y a la qualité des acteurs politiques! Prométhée, c'est le sophisme; l'élégance de l'éloquence; la maîtrise du discours. Quand on a entendu les divers élus et ceux qui seront élus au second tour, quand on observe leur personnalité, il y a lieu de s'interroger sur la qualité des débats dans le prochain *concilium*. Il en sera de même pour certains qui sont ou qui seront dans un même gouvernement. Prométhée, c'est l'amour de l'humanité, la recherche de son bonheur. Rien de tout cela à l'horizon, par la qualité des acteurs de *concilium,* surtout par la manière dont certains ont battu campagne, et par la manière dont ils ont fêté la victoire. Certains ont eu recours à une vieille chanson d'une célébrité musicale pour se payer la tête de leur détracteur.

Il y a, ensuite, les suiveurs, la masse, les fanatiques, électeurs et autres. Ils sont vraiment d'un autre monde! Ils ne se rendent même pas compte que leurs belliqueux discours sont d'un autre âge. Ceux qui insultent les adversaires, ceux qui chantent la victoire en se moquant des autres, ceux dont les candidats vont au second tour et qui fourbissent les armes pour gérer l'échec. Le spectre d'une violence interethnique n'est pas une vue de l'esprit.

Prométhée l'avait affirmé, les méfaits de la *«banalité du mal»*, en citant les philosophes: la banalisation n'est pas *«une fatalité imposée de l'extérieur par quelque force insurmontable, mais le résultat d'un choix personnel, de l'ordre de la démission»*. On assiste, en effet, à une banalisation du pouvoir, parce que tout le monde pense avoir le charisme nécessaire pour représenter le peuple. Or, le charisme, c'est la *«qualité considérée comme extra-quotidienne au nom de laquelle une personnalité est regardée comme un «chef «».* Tel n'est pas le cas de tous ceux qui ont sillonné la Cité en quête d'une légitimité. Est-ce *«l'éternel retour»* de *«l'insoutenable légèreté de l'être»*? Est-ce la régression obstinée de la société? L'avenir nous le dira.

Prométhée

Deuxième tour des élections législatives

25 sièges à pourvoir dans l'ensemble de la République

Le deuxième tour des élections législatives se tient dimanche 31 juillet 2022, pour ce qui est du vote général. Les agents de la Force publique ont voté le mardi 26 juillet dernier. 25 sièges sont à pourvoir et ils sont situés dans les deux grandes villes et dans le Sud du pays. Le premier tour a permis de voter 126 députés, sous réserve des contentieux sur lesquels la justice peut être saisie. Les circonscriptions et les candidats concernés par le deuxième tour sont les suivants:

Département de Brazzaville

- Makélékélé 1: Bambi Goma Gérald Lone (U.d.h-Yuki) / Matongauh Francine Dallia (P.c.t);
- Makélékélé 2: Badiabio Joseph (U.d.h-Yuki) / Nzingoula Jean-Claude (M.c.d.d.i);
- Makélékélé 3: Kaky Léonce Alban Oscar (indépendant) / Mouangassa Princesse Gaétane Line (P.c.t);
- Makélékélé 4: Mayanda Christian Cyr Rodrigue (U.d.h-Yuki) / Ayessa Itoua (indépendant);
- Moungali 1: Mouagni Aimé Hydvert (C.p.r) / Moussodia Jean-Bonard (U.d.h-Yuki)
- Moungali 3: Moussodia Jean-Didace Médard (P.u.l.p) / Mounea Dizangué Aya Gervine Mouger (P.r.l);
- Ouenzé 4: Gouamba Ninon Pachel (P.c.t) / Malanda Jean-Jacques (P.u.l.p)
- Mfilou-Ngamaba 1: Samba Sylvain (U.d.h-Yuki) / Kinouani Kiminou Borgia Armel (M.c.d.d.i).

Département du Pool

- Kinkala commune: Fylla Saint-Eudes Antoine Thomas (P.r.l) / Nzalabantou Albert (U.d.h-Yuki);
- Kimba: Bokolojoué Antoine (indépendant) / Moumba Raoul (P.c.t);
- Ngoma Tsé-Tsé: Mampouya Hellot (D.r.d) / Kolélas Miacongo Théodorine (M.c.d.d.i);
- Vindza: Nkéoua J. (U.d.h-Yuki) / Mbama Nazaire (P.c.t).

Département de la Bouenza

- Mouyondzi: Munari née Mabondzot Claudine (M.u.s.t) Aïdara née Mikolo Jacqueline Lydia (P.c.t)
- Kingoué: Sibali Jean (P.c.t) / Kimfoko-Kaya Barthelemy Omer (indépendant)
- Boko-Songho: Mbanzoulou Eugène (P.c.t) / Zoundama Loubota Pascal Wilfrid (U.pa.d.s);
- Madingou commune: Moungondo Albert (U.pa.d.s) / Ndiki Mampaka Christophe (P.c.t).

Département de la Lékoumou

- Bambama: Tsoumou Mounkassa Adorien (U.p.a.d.s) / Souaka Judes Wilfride (indépendant);

Département du Niari

- Moutamba: Lalissini Bikindou Juste Jerslin (P.c.t) / Poumba Dominique (indépendant);
- Moungoundou Sud: Mabita Jean-Claude Stéphane (M.c.d.d.i) / Fouaka-Ngoyo Armel Gaétan (indépendant);
- Mayoko: Mafoumbou Moody Armand (indépendant) / Leyinda Pascal Alain (U.pa.d.s);
- Kimongo: Guimbi Michel (P.c.t) / Mboungou Lekoba Bertrand Ulrich (indépendant);
- Kibangou: Dzamba Bienvenu Victor (U.pa.d.s) / Mouigui Albert (indépendant).

Département de Pointe-Noire

- Ngoyo: Baniakina Antoine (P.c.t) / Dibakala Geoffroy Michel (P.c.p.a);
- Tchiamba-Nzassi: Tati-Loutard Alain Jerôme (Centre) / Makosso Christian Ernest (P.c.t).

Département du Kouilou

- Mvouti 1: Matombé Paul (P.c.t) / Garcia Farel Alaric Gervais (indépendant)

Affaire Fondeco à Dolisie

L'appel de l'avocat général a suspendu l'arrêt de la chambre d'accusation

Le bras de fer judiciaire se poursuit à Dolisie où a éclaté l'affaire Fondeco, du vol des équipements de cette fonderie. Au total, une vingtaine de personnes dont des agents de la police et des civils sont impliquées dans cette affaire où elles sont poursuivies pour vol et recel. Après l'arrêt de la Chambre d'accusation ordonnant la remise en liberté provisoire de détenus, le procureur général près la Cour d'appel a fait appel de cette décision, ce qui maintient détention, les personnes arrêtées.

Les parents des personnes détenues et les organisations de défense des droits de l'homme font pression pour la remise en liberté de leurs proches. Mais, l'affaire est telle qu'il faut se demander comment remettre en liberté des personnes qui ne sont pas jugées? Il est clair que leur degré d'implication dans le scandale du vol des équipements de la Fondeco n'est pas le même. A l'issue du jugement, certains détenus pourront peut-être retrouver la liberté, mais d'autres seront probablement condamnés.

Mais, il se pose à Dolisie le problème de conditions de détention à la Maison d'arrêt.

Selon une lettre datée du 13 juillet 2022, révélée par le C.a.d (Comité d'actions pour le développement), le procureur général près la Cour d'appel de Dolisie évoque la question des conditions de détention, auprès du procureur général près la Cour suprême. *«Nous avons estimé, au départ, pour deux raisons, qu'il n'était pas nécessaire de former le pourvoi contre cet arrêt: d'abord, parce que les mesures ordonnées sont assorties des mesures de contrôle prévues par loi; ensuite et surtout, parce que les conditions de détention à la Maison d'arrêt de Dolisie sont actuellement inadéquates, trois cas de décès sont déjà annoncés…».*

Collectif budgétaire 2022

Le Congo s'attend à récolter 1.952 milliards 590 millions de recettes pétrolière

Le ministre des finances, du budget et du portefeuille public, Rigobert Roger Andély, a présenté au parlement, la semaine dernière, le projet de loi de finances rectificative. Grâce à la montée des cours du pétrole, le Congo s'attend à récolter un total prévu de 1.952 milliards 590 de francs Cfa de recettes, contre 1.094 milliards 149 millions de francs Cfa prévus dans la loi de finances initiale. Ce qui élève le budget de l'Etat pour cette année à la somme de 2.825 milliards 58 millions de francs Cfa, contre 1.935 milliards 253 millions de francs Cfa dans le budget initial, soit une augmentation de 45,97%. Le projet de collectif budgétaire qu'il a défendu se caractérise aussi par la création d'un Fonds de résilience (contre la crise alimentaire) dont les ressources proviennent de la vente des produits pétroliers.

L'année 2022 sourit au Congo comme une année où le pétrole retrouve sa place de principal pourvoyeur de fonds au budget national, grâce à la vente des cargaisons. Au cours de cette année, le Congo a pratiquement doublé ses recettes pétrolières qui ont augmenté de 78,70%. Ce qui lui permet de soulager le secteur social et de desserrer l'étau de la dette qui a asphyxié son économie, après la chute des prix du pétrole en juin 2014.

Sur le plan social, le gouvernement a prévu de recruter cette année 3.940 fonctionnaires dans dix départements ministériels dont 1.500 enseignants (Ministère de l'enseignement préscolaire, primaire, secondaire et de l'alphabétisation), 350 enseignants du secteur technique et 1.050 agents pour le secteur de la santé et de la population.

En ce qui concerne la dette, le gouvernement a augmenté le remboursement des emprunts extérieurs à 726 milliards 400 millions de francs, contre 441 milliards de francs Cfa dans la loi initiale. Cependant, il a gardé le même montant pour le remboursement de la dette intérieure prévu à 315 milliards 874 millions de francs Cfa. Pourtant, le paiement de la dette intérieure signifie aussi relance du secteur privé national qui a été durement affecté par la crise économique et par la lutte contre la pandémie de covid-19. Surtout que le Fonds national de solidarité pour le soutien aux entreprises n'est alimenté qu'à hauteur d'un milliard de francs Cfa au cours de cette année.

Le ministre Rigobert Roger Andély présentant le projet de collectif budgétaire au parlement.

Le budget 2022 réajusté permet aussi au gouvernement de pouvoir assurer le paiement régulier des salaires de la Fonction publique, des pensions des retraités, notamment ceux de la C.r.f (Caisse de retraite des fonctionnaires) et d'alimenter régulièrement les budgets de transfert pour les institutions et les structures publiques à gestion autonome comme l'Université Marien Ngouabi, le C.h.u (Centre hospitalier et universitaire) de Brazzaville, les collectivités locales, etc.

Si les charges du personnel n'ont pas changé, à 379 milliards de francs Cfa, le budget des transferts a sensiblement augmenté, passant de 487 milliards 100 millions de francs Cfa dans le budget initial, à 674 milliards 707 millions de francs Cfa, soit une hausse de 38,52%. Mais, les budgets des institutions nationales et des structures publiques à gestion autonome n'ont pas bougé. Paradoxalement, les personnels des institutions nationales continuent de subir des retards de salaires qui aggravent le phénomène d'absentéisme dans les lieux de travail. Il suffit d'aller par exemple à la C.n.d.h (Commission nationale des droits de l'homme) pour voir des bureaux vides.

En somme, avec la manne pétrolière, on ne peut pas parler d'euphorie, comme le ministre Andély l'a signifié devant les parlementaires. La prudence doit demeurer la règle et la rigueur dans la gestion des finances publiques, le principe qu'il ne faut pas perdre de vue, pour ne plus retomber dans le marasme économique que nous avons connu.

Urbain NZABANI

Représentation de l'O.m.s au Congo

Ouverture d'un centre numérique d'information et de documentation

Pour rapprocher les chercheurs et les usagers, le bureau pays de l'O.m.s-Afrique a ouvert, dans les locaux situés au centre-ville de Brazzaville, un Centre numérique d'information et de documentation. Sa mise en service, qui s'est déroulée sous le patronage de Gilbert Mokoki, ministre de la santé et de la population, a eu lieu vendredi 15 juillet 2022, en présence du Dr Joseph Caboré, représentant la directrice régionale de l'O.m.s pour l'Afrique, du Dr Lucien Manga, représentant de l'O.m.s au Congo et du coordonnateur-résident du système des Nations unies, Chris Mburu. La cérémonie a été couplée à la remise d'une ambulance destinée au District sanitaire de Madingo-Kayes, dans le Département du Kouilou.

Le ministre Gilbert Mokoki inaugurant le centre.

Selon le Dr Joseph Caboré, représentant de la directrice régionale de l'O.m.s Afro, le lancement des activités du Centre numérique d'information et de documentation intègre le programme de transformation du secrétariat de l'O.m.s Afrique mis en place par la Dre Matshidiso Rebecca Natalie Moeti. *«Ce centre est une réponse à un besoin réel pour les professionnels de santé, les étudiants et le grand public. Il est l'extension de la bibliothèque du Bureau régional au Djoué (dans le 8ème arrondissement Madibou). Celui-ci permettra un accès au centre-ville au grand public et garantira la consultation de milliers de publications offertes gratuitement par l'O.m.s»*, a fait savoir le Dr Joseph Caboré.

L'ouverture de cette bibliothèque numérique est en droite ligne avec l'une des recommandations que le gouvernement avait formulées, lors de la deuxième commission mixte entre la République du Congo et l'O.m.s-Afrique, tenue à Brazzaville les 4 et 5 mars 2019.

Ce centre documentaire érigée dans la salle polyvalente baptisée Dr Herman Judicaël Ongouo est accessible aux usagers et dispose de 20 postes d'ordinateurs de travail pour la consultation des ressources documentaires en ligne. *«Nous avons aussi un data-center. C'est une salle spécialisée qui ne donne accès qu'aux données sanitaires du Congo»*, a dit le représentant de l'O.m.s.

Le ministre Gilbert Mokoki, qui a vu en ce centre un lieu de recherches pour la jeunesse estudiantine congolaise, a salué le travail de l'O.m.s au Congo. *«Avec une salle pareille, le travail est facilité»*, pense-t-il.

A propos du don de l'ambulance, le Pr Henri Germain Monabéka, directeur des soins et services de santé au Ministère de la santé et de la population, a remercié les donateurs. Cette ambulance est la bienvenue, parce que Madingo-Kayes est une localité qui demeure encore enclavée, qui a besoin d'une ambulance pour permettre le transport des malades vers les centres de santé spécialisés. *«C'est un grand soulagement pour nous»,* a -t-il dit.

Pour mémoire, l'O.m.s apporte son intervention directe à 12 districts sanitaires prioritaires parmi les 52 que compte le Congo. On estime que plus de 700 mille personnes, soit 13% de la population congolaise, ont vu une amélioration de leur accès aux soins et services de santé, grâce au soutien de l'O.m.s.

Urbain NZABANI

Bac général session de juin 2022

Légère amélioration du taux d'admission

Après la tenue de la session de juin 2022 du baccalauréat général, le jury a délibéré sur les résultats, le jeudi 21 juillet 2022 au Lycée de la Révolution, à Brazzaville. Sur 93.874 candidats qui ont passé cette session, 36.995 candidats ont été déclaré admis, soit un taux de réussite de 39,41% légèrement en hausse par rapport à l'année dernière avec 35,74%.

Pendant près d'une demie décennie, le taux d'admission au baccalauréat général connaît une nette amélioration, quoiqu'en dessous de la barre des 50%. Il est passé de 27,97% en 2018 à 39,41% en 2022, en suivant un cycle graduel chaque année. Comme l'année précédente, c'est quasiment le tiers des candidats qui a franchi le seuil d'admission fixé à une moyenne de 10 sur 20. Sur les 36.995 admis, seuls deux d'entre eux sont gratifiés de la mention *«Très bien»*. A la session de 2021, ils étaient trois à décrocher cette mention. Un recul comparativement à 2020 où ils étaient cinq élèves à avoir réalisé cet exploit.

Pour la campagne 2022, il s'agit des élèves Daina Vanité Ngatsé du Lycée d'Ollombo (Département des Plateaux) et Armel Benanio d'un lycée de Pointe-Noire qui ont obtenu respectivement la moyenne de 16,04 et 16,00 sur 20. Le reste des admis se classent de la manière suivante: 322 ont obtenu la mention *«Bien»;* 8.681 *«Assez-bien»* et 27.986 élèves se contentent d'une mention *«Passable».*

Sur le classement général par département, la Cuvette-Ouest occupe la première place avec 82,66% d'admis, suivi du Kouilou avec 76,12% et de la Sangha avec 67,66%.

Pendant la délibération des résultats du bac général.

On note qu'en 2021, la Cuvette-Ouest était classée 2ème et le Kouilou premier.

Bien que regorgeant le plus grand nombre de candidats, Brazzaville et Pointe-Noire sont relégués au bas de l'échelle avec respectivement 40,94% et 28,97%. Un tableau presque identique aux résultats de 2020 et 2021 où les écoles situées à l'intérieur ont réalisé de meilleurs résultats contrairement à celles des grandes villes, pourtant mieux pourvues en infrastructures et en personnel enseignant. Une problématique qui mérite une réflexion approfondie.

Saluant les efforts consentis par la communauté éducative et remerciant le gouvernement pour toutes les ressources mises à disposition pour l'atteinte de ces résultats, le ministre de l'enseignement général, Jean-Luc Mouthou a estimé que beaucoup reste à faire. Il a, par ailleurs, annoncé qu'à partir de l'année prochaine, il est prévu le traitement des copies d'examen au travers du code *«Q.p.r»* pour accélérer la publication des résultats. Les regards sont maintenant tournés vers le traitement des résultats du B.e.p.c (Brevet d'études du premier cycle) qui boucleront sous peu la campagne des examens d'Etat du sous-secteur de l'enseignement général.

Urbain NZABANI

CANAL+
BUSINESS

© ADOBE STOCK

PROFITEZ DE NOTRE OFFRE EXCEPTIONNELLE
POUR DONNER LE MEILLEUR DE LA TV
A VOS CLIENTS

CANALPLUSBUSINESS-AFRIQUE.COM

30 ANS

18 juillet, journée internationale Nelson Mandela

L'icône de la paix et de la liberté est-elle passée dans les oubliettes?

En novembre 2009, l'Assemblée générale des Nations unies avait déclaré le 18 juillet comme Journée internationale Nelson Mandela, en l'honneur du travail effectué par l'ancien Président sud-africain en faveur de la paix et de la liberté dans son pays et dans le monde. Depuis lors, la journée était célébrée avec un accent particulier à travers le monde. Mais, ces cinq dernières années, cette journée dédiée à l'icône mondiale de la paix passe sous silence, à l'instar de l'édition 2022. Même le gouvernement sud-africain semble avoir perdu la mémoire de cette journée.

Il est très facile de casser et de détruire. Les vrais héros, ce sont ceux qui font la paix et qui bâtissent», telle est l'une des célèbres phrases de Nelson Mandela, le héros sud-africain qui a séduit le monde par ses vertus de paix et d'amour des autres, à l'instar du dirigeant historique indien, le Mahatma Ghandi.

La journée internationale Nelson Mandela a été instituée pour rappeler à l'humanité que chacun à son niveau peut agir et inspirer le changement autour de lui. Chacun d'entre nous a la possibilité et la responsabilité de changer le monde pour le rendre meilleur. Pendant 67 ans, Nelson Mandela a mis sa vie au service de la cause de la paix et de la liberté dans son pays et partant, dans le monde, en tant qu'avocat spécialiste des droits de l'homme, prisonnier de conscience, architecte international de la paix et premier Président démocratiquement élu d'une Afrique du Sud libre et multiraciale.

Nelson Mandela, une figure respectée à travers le monde.

L'Assemblée générale des Nations unies, qui instituait, par sa résolution du 18 juillet, la Journée internationale Nelson Mandela, reconnaît la contribution que l'ex-Président sud-africain a apportée à la lutte pour la démocratie et à la promotion d'une culture de paix et de liberté à l'échelle internationale. Célébrer cette journée connue sous le nom de *«Mandela day»,* c'est partager l'héritage d'un homme qui a changé le 20ème siècle et contribué à façonner le 21ème dans les ornières de la paix et de la liberté des peuples.

C'est un moment privilégié pour renouer notre attachement aux valeurs qui ont inspiré Nelson Mandela, sa détermination absolue, son profond engagement pour la justice, les droits de l'homme et les libertés fondamentales, sa conviction profonde dans l'égalité et la dignité de chaque être humain. *«J'ai chérie l'idéal d'une société libre et démocratique dans laquelle toutes les personnes vivraient ensemble en harmonie et jouiraient des mêmes chances. C'est un idéal pour lequel je souhaite vivre et que j'espère accomplir. Mais si besoin est, c'est un idéal pour lequel je suis prêt à mourir»,* déclarait le militant de la cause anti-apartheid.

Pour son immense combat, le héros Nelson Mandela a reçu plusieurs distinctions, entre autres celles d'ambassadeur de bonne volonté de l'Unesco et de lauréat en 1991 du Prix Houphouët-Boigny pour la recherche de la paix.

Urbain NZABANI

lettre de Yakamambu

Mon très cher ami Mbulunkwé, mboté!

L'on a vu récemment, à l'occasion des élections législatives devant renouveler logiquement notre classe politique, tout au moins en partie, comment l'enthousiasme populaire effréné a pris le dessus sur la réflexion et le débat. A ce propos, dans l'une de nos lettres, Itoua, Mboungou, Tati et moi-même Yakamambu t'avons fait état de l'engouement qu'ont eu des centaines de candidats pour les élections législatives. Tout un chacun voulait être élu député de la future assemblée. Très peu y sont arrivés et même parmi ceux qui y sont arrivés, beaucoup nous laissent abasourdis par les méthodes qu'ils ont utilisées. La presse et les réseaux sociaux en ont fait état. Pour paraphraser Martin Luther King Jr, *«tout le monde veut être premier, tout le monde veut un tambour-major, mais si vous voulez être un tambour-major, faites-le pour du bénévolat, soyez un tambour-major pour la justice, soyez un tambour-major pour vous occuper des autres»*. D'aucuns n'ont présenté de programme de travail pour les prochaines cinq années. Ils n'en ont pas du tout carrément. Ils voulaient seulement tenter une nouvelle aventure politique. D'autres ont fait leur le programme de leurs partis politiques respectifs qui les ont adoubés. Nous nous demandons si tous ces candidats connaissaient la mission dévolue aux députés, à l'Assemblée nationale.

Beaucoup de nos compatriotes pensent qu'ils voulaient être députés, parce que c'est une fonction politique qui leur ouvrirait les vannes de l'enrichissement, par la rapine de l'Etat et non pas pour servir le peuple qui leur a accordé leurs suffrages. Nous nous demandons aussi si par leurs modus vivendi et modus operandi, ils changeront notre Congo qui est devenu malheureusement un pays où le désir est celui, effréné, de posséder et de transformer les biens matériels en idoles; ce pays où l'achat de consciences se fait au grand jour et ne choque plus personne.

En effet, l'argent y est distribué au grand jour et on a vu la place qu'il a occupé pendant la campagne électorale. Sans cela, impossible d'avoir un siège de député. Le peuple congolais souhaite avoir dorénavant, comme l'affirme le ministre Joseph Ouabari Mariotti *«des hommes politiques humbles, non préoccupés par l'accumulation des biens et ne dérangeant personne, mais très attachés aux valeurs nationales commune»*.

C'est pourquoi nous pensons sincèrement qu'enfin le temps du renouvellement politique peut avoir lieu avec la prise de conscience des citoyens sur le rôle qu'ils peuvent jouer à conduire leurs dirigeants politiques à changer de mentalités. Car le renouvellement de la classe politique ne consiste pas à remplacer des vieux par des jeunes, mais à renverser l'échelle des valeurs, afin de remplacer l'immoralité par la moralité, la malhonnêteté par l'intégrité, la traitrise par le patriotisme. Voilà le vrai renouvellement. Comprenne qui pourra. Au revoir et à bientôt!

Diag-Lemba.

L'HORIZON AFRICAIN

Direction: 06.662.37.39 / 05.543.82.76/ 06.879.50.69
E-mail: lhorizonafricain@gmail.com /
Site Internet: www.lhorizonafricain.com
Sous l'immatriculation
108/MCM/DGAI/DPE du 19 Mars 2019

Directeur de publication par intérim :
Hervé EKIRONO
Rédacteur en Chef :
Chrysostome FOUCK ZONZEKA
Secrétaire de rédaction :
Clotaire DIABOUA
Siège de la Rédaction :
Hôtel Saphir (Brazzaville)
Chef Bureau Pointe-Noire :
Marcel BITADI. Tél: 05.557.78.71
Mise en pages :
- Tornade; Prince Juvet NTSIMOU

Comité de suivi de la convention pour la paix et la reconstruction du Congo

Place et rôle dans l'observation nationale des élections en République du Congo

En République du Congo, des organismes internationaux et des personnalités étrangères qualifiées peuvent, lors des consultations électorales, et sur invitation du gouvernement, observer les différentes phases du processus électoral. Au plan national, les associations et les O.n.gs œuvrant dans le cadre des élections sont accréditées par le Ministère en charge des élections, pour observer le déroulement des différents scrutins.

Marius Mouambenga, commissaire général du Comité de suivi pour la paix et la reconstruction du Congo.

Le décret n°2007-309 du 15 juin 2007 déterminant les modalités de l'observation nationale et internationale des élections précise que l'observation nationale s'exerce sous l'autorité de la Coordination de l'observation nationale des élections. Cette observation nationale des élections est assurée par la permanence du Commissariat général du Comité de suivi de la Convention pour la paix et la reconstruction du Congo.

Dans ce cadre, les observateurs nationaux peuvent, par le biais de la Coordination de l'observation nationale, faire part aux autorités nationales chargées d'organiser les élections, des problèmes spécifiques relevés dans le déroulement des opérations de vote.

Le même décret stipule que l'observation nationale est exercée par les délégués du Commissariat général du Comité de suivi de la Convention pour la paix de la reconstruction du Congo et par les délégués des associations accrédités par le Ministère en charge des élections et dont l'objet déclaré est l'observation des élections.

Depuis 2002 jusqu'à ce jour, le Comité de suivi de la Convention pour la paix et la reconstruction du Congo a accompli, avec honneur et responsabilité cette mission lors de toutes les élections présidentielles (2002, 2009, 2016, 2021), législatives (2002, 2007, 2012, 2017), sénatoriales (2004, 2009, 2014, 2019) et locales (2003, 2008, 2014, 2019) pendant lesquelles près de 3240 observateurs ont été déployés, à l'issue desquelles douze rapports et déclarations, comprenant en très bonne place, au total 168 propositions relatives à l'amélioration de notre système électoral. Grosso modo, les suggestions des observateurs nationaux ont porté, sur les points ci-après désignés:

- le renforcement des capacités de tous les membres des bureaux de vote;
- la formation continue des acteurs électoraux et des délégués des candidats;
- la réforme du système actuel de production, et de distribution des cartes d'électeurs;
- l'acheminement à temps du matériel électoral;
- l'administration plus moderne et plus efficiente des listes électorales;
- la mise en œuvre effective des recommandations du Dialogue national de Sibiti 2015, et de la Concertation politique de Ouesso 2017, relative à la réforme de l'Etat-civil;
- l'augmentation du nombre de bureaux de vote, aussi bien pour le vote général, que pour le vote spécial des agents de la Force publique;
- l'amélioration de la qualité du matériel électoral;
- l'éclairage des bureaux de vote.

Pendant les élections présidentielles, législatives et locales, le Comité de suivi de la Convention pour la paix et la reconstruction du Congo déploie dans les centres urbains un observateur pour 7 à 14 bureaux de vote, et pour les zones rurales, un observateur pour 5 à 7 bureaux de vote. Lors des sénatoriales, le Comité de suivi de la Convention pour la paix et la reconstruction du Congo déploie deux observateurs nationaux par bureau de vote et par département.

Cette organisation permet une observation plus consistante (elle concerne les deux moments de la campagne électorale et du jour du scrutin) et contraste avec celle faite par les étrangers qui ne touche que 3 ou 4 villes congolaises, dure au maximum 3 ou 4 heures le jour du scrutin, et se termine par une appréciation absolument générale.

Au vu de ce qui précède et comme pour conclure, on peut être permis de dire que l'observation exercée par les observateurs nationaux permet un constat plus poussé des opérations et aboutit à des suggestions qui autorisent une construction plus efficiente de notre système électoral. Elle mérite un soutien plus solide des gouvernants.

Emile Aurélien BONGOUANDE
Commissaire aux libertés publiques

Christian Brice Bakétiba, coordonnateur national du Projet de végétalisation des zones sensibles aux érosions

«Le reboisement est vraiment une solution pour lutter contre les érosions»

Depuis janvier 2020, le Ministère de l'économie forestière met en œuvre le Projet de végétalisation des zones sensibles aux érosions, à Brazzaville et à Pointe-Noire, pour faire face aux catastrophes récurrentes dues à l'occupation anarchique des terrains d'habitat et aux phénomènes naturels dont les pluies diluviennes. Christian Brice Bakétiba, attaché à l'afforestation et au reboisement au Ministère de l'économie forestière, coordonnateur national de ce projet, décrit, dans l'interview ci-après, le système de riposte contre les érosions.

**** Monsieur le coordonnateur national, pouvez-vous nous présenter votre projet?***

** Le Projet végétalisation des zones sensibles aux érosions a été conçu au Ministère de l'économie forestière, en décembre 2019. C'est un projet qui essaie, tant soit peu, d'apporter des solutions concernant la lutte contre les érosions, par le reboisement, donc la végétalisation.

**** Peut-on dire que ce projet parvient à réduire l'impact du phénomène des érosions constaté dans les grandes villes du pays ne respectant pas les normes d'urbanisme, en laissant les populations s'installer dans des zones de sols sableux?***

** Tout-à-fait, parce que les études ont montré que le reboisement est vraiment une solution pour lutter contre les érosions. On essaie d'apporter des solutions à travers le reboisement ou encore par la végétalisation dans les deux grandes villes du Congo qui sont concernées par ce projet, à savoir Brazzaville et Pointe-Noire.

**** Comment vous vous y prenez?***

** Après le lancement du projet par Madame la ministre de l'économie forestière, en janvier 2020, à Brazzaville et à Pointe-Noire, on a lancé la première mission qui consistait à visiter tous les quartiers, pour l'identification des sites érodés. Par la suite, on est passé à la priorisation des sites d'intervention. Ce travail a été fait avec l'implication des maires concernés, pour connaître les sites identifiés qui devaient faire l'objet des interventions du projet. Ce qui se fait sur le terrain, quand l'équipe arrive, c'est tout d'abord monter un devis pour le matériel adéquat en fonction du site. Ensuite, on identifie les espèces de plants et enfin on procède au planting.

**** Quelles sont les espèces de plants souvent mises en exergue pour mieux lutter contre les érosions?***

** Les espèces antiérosives! On a toute une gamme. Généralement, nous utilisons l'acacia qui est une espèce forestière réputée à stabiliser le sol. Il y a le gazon, le vétiver et l'herbe qu'on appelle couramment Guatémala, très utilisée dans les quartiers Nord de Brazzaville, par les populations de Talangaï, Nkombo et Ngamakosso.

Christian Brice Bakétiba.

**** Quel est l'ampleur du phénomène et dans quelle partie du pays où les érosions sont plus récurrentes?***

** On ne peut pas dire qu'à l'intérieur du pays où dans les départements, on n'a pas le phénomène des érosions. Mais, c'est dans les deux grandes villes que ce phénomène est plus récurrent. Vous conviendrez avec moi que c'est dans les grandes villes où l'on a une forte densité de population. C'est ainsi que ces dernières années, on a constaté, avec cette pression démographique et la texture des sols sablonneux, que ces deux grandes villes connaissent la récurrence du phénomène des érosions.

**** Peut-on connaître le financement du projet, si vous avez également des appuis des partenaires extérieurs?***

** Le projet est financé à 100% par le budget de l'Etat. Nous n'avons pas encore des appuis des partenaires.

**** Comment faites-vous, pour conduire ce projet, surtout qu'il a une durée de cinq ans?***

** Le projet a été créé pour une durée de cinq ans. Mais, pour l'instant, l'enveloppe allouée couvre bien le travail qu'on est en train de réaliser. Je pense qu'on va se tourner vers les partenaires extérieurs, par rapport au travail qui reste à faire, pour essayer un peu d'apporter des solutions à ce phénomène. Le montant alloué était de 600 millions de francs Cfa pour face à ce phénomène. On ne peut pas régler tous les problèmes de Brazzaville et de Pointe-Noire, parce que même lorsqu'on identifie ces érosions-là, quand c'est très prononcé, cela nécessite l'intervention des grands travaux. On ne peut pas y faire face avec deux ou trois millions de francs Cfa. Au préalable, il faut qu'il y ait des travaux de génie civile et par la suite, nous pouvons passer planter des arbres, afin de sécuriser l'infrastructure qui a été mise en place.

**** Les maires sont-ils impliqués?***

** Il y a une implication des maires, parce que généralement, lorsque nous travaillons, quand les équipes arrivent dans les sites identifiés, il y a l'implication des chefs de quartiers, de blocs, qui représentent valablement l'autorité municipale.

**** Un message à l'endroit des populations?***

** Ce qui fait un peu mal, c'est le problème que nous avons rencontré sur le terrain: l'incivisme. Les gens arrachent les plants. Sur la corniche par exemple, on a eu ce problème. Des plants ont été brûlés par des feux volontaires. Cela nous préoccupe. Tout ce que nous demandons aux populations, c'est de s'approprier les activités du projet. Nous lançons un cri d'alarme aux populations de Brazzaville et de Pointe-Noire, de s'approprier les activités du projet, pour pérenniser les acquis du projet.

Propos recueillis par
Martin BALOUATA-MALEKA

Congo – Maroc

Création d'une Chambre de commerce, selon une initiative associative

Les échanges entre le Congo et le Maroc ont pris de l'importance, ces dernières années et ne cessent de s'accroître. De plus en plus, des Congolais vont au Maroc, pour leurs études, pour des raisons de santé ou pour faire des affaires. En raison de l'intensification des échanges entre les deux pays, des opérateurs économiques congolais associés à des amis marocains ont l'idée de créer une Chambre de commerce, d'industrie et d'agriculture maroco-congolaise.

Reconnue par les autorités congolaises, sous le numéro de récépissé de déclaration d'association 207 du 21 juin 2022 délivré par le Ministère de l'administration du territoire, de la décentralisation et du développement local, la Chambre de commerce, d'industrie et d'agriculture maroco-congolaise a pour objectif de :

- représenter le commerce, l'industrie, la finance, les treansports, les assurances, les banques et en général tous les secteurs d'activité économique ;
- mener une action efficace et de suivi dans les domaines économiques, juridiques, afin de contribuer à la croissance harmonieuse et à la liberté des relations économiques internationales;
- favoriser le rapprochement effectif et la coopération entre les hommes d'affaires des différents pays ainsi que les organisations qui les unissent;
- fournir des services pratiques et spécialisés dans le cadre des affaires entre les deux pays.

Le siège de cette chambre est dans la Rue Mfoa, en face de l'Ecole 8 Février, à Poto-Poto, le troisième arrondissement de Brazzaville.

B.e.p.c (Brevet d'études du premier cycle)

115.360 candidats passent les épreuves écrites sur l'ensemble du pays

C'était le dernier examen d'état au département de l'enseignement général à être passé cette année. Les épreuves écrites, du Bepc (Brevet d'études du premier cycle) se déroulent du 19 au 22 juillet 2022 sur toute l'étendue du territoire national. Les 115.360 candidats, Repartis dans 450 centres à travers le pays, jouent la carte de leur passage au lycée, depuis le mardi. Comme à l'accoutumer, les épreuves ont été lancé à Brazzaville, par le ministre Jean-Luc Mouthou, en charge de l'enseignement préscolaire, primaire, secondaire et de la l'alphabétisation. Apres avoir donné, le convoie des épreuves à l'école, les trois Glorieuse, à Bacongo, dans le 2eme arrondissement, il a par la suite, visité le Lycée Cheminade et l'école primaire du Plateau A. Une ronde au cours de laquelle Jean-Luc Mouthou a fait *«une lecture positive»* dans l'ensemble, quant au déroulement de ces épreuves.

Le ministre Jean-Luc Mouthou reçu par l'administrateure-maire de Bacongo, Dre Simone Loubienga.

Des élèves pendant la session du B.e.p.c.

Les épreuves du Bepc (Brevet d'étude du premier cycle) ont débuté, mardi 19 juillet, conformément au calendrier établit par le gouvernement. C'était la dernière confrontation qui vient mettre un terme à la période des examens d'Etats au département de l'enseignement général au titre de l'année en cours. pendant sa visite dans les centres d'examens à Brazzaville, le département qui compte 45181 candidats disséminés dans 115 centres, le ministre Jean-Luc Mouthou était accompagné d'une forte délégation notamment des partenaires à l'éducation qui ne ménagent aucun effort pour soutenir le gouvernement dans sa politique de scolarisation et de formation des jeunes cadre de demain dans notre pays.

Une forte affluence a été remarquée lors des inscriptions au Bepc de cette année. Selon les statistiques, le taux de participation a connu une légère augmentation par rapport à l'année dernière. *«Ça nous permet justement de nous assurer, de ce que la prise en charge de la jeunesse Congolaise est effective avec l'ensemble des structures qui sont mises en place et créée année après année»,* a déclaré, le ministre Jean-Luc Mouthou. *«Nous avons, à l'heure actuelle, 75 lycées fonctionnelles sur l'ensemble de notre territoire et qui n'attendent qu'a recevoir ces enfants. Il y en a 5 en construction qui continuent de structurer l'ensemble notre territoire national en infrastructures scolaires de qualité. Preuve que le système est fonctionnel et que la formation et la prise en charge de cette jeunesse est également efficace»*, a-t-il poursuivi.

Roland KOULOUNGOU

Département du Kouilou

Desserrer l'étau de la chasse illégale dans le Mayombe

La chasse illégale se pratique de plus en plus à ciel ouvert dans le Mayombe (Département du Kouilou), depuis la mise en service de la route nationale n°1, après son bitumage en 2011. Cette activité, qui attire de plus en plus de monde, constitue aujourd'hui une réelle menace sur la faune dans cette partie des forêts du pays. Il sied que le gouvernement y prête attention et favorise des activités alternatives, afin de préserver l'environnement.

Au Congo-Brazzaville, la chasse est règlementée par une série de textes dont la loi n°3772 du 12 août 1972 fixant les périodes de chasse en République du Congo. Cette loi indique que la chasse sportive est fermée du 1er novembre au 1er mai. Et même pendant la période d'ouverture de la chasse, il faut disposer d'un permis de chasse délivré par le ministère de l'économie forestière, comme recommande l'article 7 de la loi n°48/83 du 21 avril 1983 définissant les conditions de conservation et d'exploitation de la faune sauvage au Congo.

Les peines sont lourdes. L'article 61 de la loi n°48/83 par exemple des peines d'emprisonnement et de fortes amendes d'au moins 5 millions de francs Cfa, pour des infractions et/ou délits tels que la chasse hors de la zone du permis, la chasse sans permis et l'abattage des animaux protégés. L'article 65 stipule: *«Lorsque le délinquant est agent de l'administration des eaux et forêts ou des forces de l'ordre, la peine sera aggravée».* Malheureusement, ces lois sont presque ignorées sinon violées expressément par les chasseurs illégaux. *«Députés, ministres, sénateurs, généraux hauts fonctionnaires des eaux et forêts, tous ces responsables s'arrêtent ici pour acheter la viande de chasse. Donc, ce n'est pas toi qui changeras ce pays»,* explique encore Stéphane, l'un des chasseurs dans le Mayombe.

Notre reporter manipulant un rapace de type épervier tué dans le Mayombe.

L'administration forestière s'est abstenue de se prononcer sur la question, sans évoquer la moindre raison. Toutefois, des témoignages sur le terrain indiquent que c'est une affaire de copinage entre l'administration des eaux et forêts et toutes les personnes impliquées de la chaîne de valeurs de la viande de chasse, aujourd'hui très prisées du côté de Pointe-Noire. *«Ce sont les agents des eaux et forêts eux-mêmes qui nous préviennent de leurs descentes. Nous quittons les lieux avant leur arrivée. En contrepartie, nous leur donnons 1000 francs Cfa par bête. Voilà pourquoi, on ne nous attrape jamais»,* révèle un commerçant de l'autre hameau.

Si on ne les attrape jamais, ils savent tout de même que ce business n'est pas sans conséquences néfastes sur l'avenir de la faune dans le Mayombe. *«Comme vous constatez, rien qu'ici, chaque jour, il y a plus de deux cents bêtes exposées. Multipliez cela par 30 jours; multipliez par 365 jours et tirez vous-même les conclusions. Oui, la faune du Mayombe pourrait disparaître un jour»*, redoute Albert, l'ami de notre fixeur. Et pourtant, des signes avant-coureurs sont déjà visibles. *«Entre 2012 et 2015, c'était une zone très giboyeuse. Il suffisait de marcher sur à peine trois cents mètres, pour que tu rencontres une bête. Mais aujourd'hui, il faut parcourir près de cinq, voire sept kilomètres. Et avec ces ronronnements de scieurs artisanaux, ces vrombissements des véhicules, les animaux s'éloignent progressivement vers l'enclave angolaise du Cabinda ou s'enfoncent très loin vers des forêts frontalières du Gabon»,* reconnaît Lucien, natif du village voisin de Doumanga.

Cette hyperactivité cynégétique constitue, aux côtés du sciage artisanal et illégal de bois, une autre menace et pas des moindres, qui pèse sur le Mayombe. D'où l'impérieuse nécessité de mettre en place des mécanismes efficaces d'application des lois relatives à la faune et de mise en œuvre des activités alternatives à l'effet de détourner les populations des activités de chasse illégale.

John NDINGA-NGOMA

(Article réalisé avec le soutien du Rainforest Journalism Fund, en partenariat avec Pulitzer Center)

District de Ntokou (Département de la Cuvette)

Ouverture de la campagne de pêche traditionnelle

Depuis la création, le 4 mars 2013, par décret présidentiel, du Parc national Ntokou-Pikounda, une aire protégée d'environ 4.572 km2 dans le District de Ntokou (Département de la Cuvette) s'étendant jusque dans le District de Pikounda (Département de la Sangha), la pêche traditionnelle est réglementée, alors que la chasse est interdite. La pêche traditionnelle ne se fait plus que durant trois mois dans l'année. Raison pour laquelle la 6ème édition de la campagne de pêche traditionnelle, ouverte le 20 juillet s'achève le 20 octobre.

Jadis, la pêche et chasse se pratiquaient traditionnellement dans le District de Ntokou sans restriction. Conséquence: plusieurs espèces de poissons et d'animaux étaient menacées de disparition. Une pêche incontrôlée et une chasse traditionnelle sans restriction exerçaient une forte pression sur la population halieutique et la faune. Des espèces d'animaux emblématiques comme l'éléphant, le gorille, les chimpanzés, les hippopotames et les reptiles (crocodiles, tortues, python, vipères) étaient en voie de disparition.

Avec la création, le 4 mars 2013, du Parc national de Ntokou-Pikounda, dans les Départements de la Sangha et la Cuvette, la pêche traditionnelle dans cette zone est réglementée. La pêche avec des équipements modernes et la chasse y sont strictement interdites.

Le départ des pêcheurs dans les campements.

Ainsi, la pêche traditionnelle qui se pratiquait durant toute l'année, n'est désormais autorisée que pendant trois mois, selon les dates proposées par la plateforme des pêches des localités du District Ntokou. La campagne de cette année a été ouverte le 20 juillet. Le départ des convois en eu lieu le 21 juillet, devant le sous-préfet, Jean-Daniel Okombi, sous la supervision du directeur du parc, Victor Mbolo.

Avant cela, la plateforme des pêcheurs avait tenu une réunion, le 10 juillet, dirigée par Francis Epissa, qui a rappelé les règles de la pêche traditionnelle: *«Notre pêche doit être traditionnelle: pas de motopompes, ni d'armes à feu. Il faut retenir que nous allons pour pêcher, pas pour la chasse. La chasse, les feux de brousse sont strictement interdits. Les tortus, les caïmans, les pythons, les boas, etc, ne doivent pas être capturés. Dans les campements, la boisson alcoolisée est interdite. Les départs aux campements et les retours sont accompagnés par les agents du parc».* Ce sont là les grandes lignes qui ont été rappelées aux pêcheurs. La clôture de cette campagne de pêche traditionnelle interviendra le 20 octobre.

Luze Ernest BAKALA

(De retour de Ntokou)

Journée internationale Nelson Mandela

Détenus, mais humains avant tout

L'humanité a célébré, le 18 juillet 2022, la journée internationale Nelson Mandela, pour les droits des détenus. A cette occasion, le C.a.d (Centre d'actions pour le développement) porte une attention particulière sur le bien-être physique et psychologique des détenus. Il interpelle les autorités congolaises sur les conditions de détention inhumaines et humiliantes dans les différents lieux de privation de liberté en République du Congo.

Être détenu ne veut pas dire perdre sa condition humaine.

En effet, l'environnement crasseux où cohabitent hommes, femmes et enfants, insectes et bestioles de tous genres, ajouter à cela la surpopulation carcérale dans les prisons officielles et non-officielles (Commissariats de police et brigades de gendarmerie) font des lieux de détention du Congo des nids de bactéries. De façon générale, les détenus ont pour compagnons de cellules des tuberculeux, des dermatoses et autres porteurs de maladies infectieuses extrêmement contagieuses.

Ces détenus malades, dans la plupart des cas, sont abandonnés à eux-mêmes. Ils ne sont pris en charge par les parents que quand la situation sanitaire se détériore ou lorsque, rarement, une O.n.g bienfaitrice apporte son assistance. La rareté des crédits de fonctionnement pour la prise en charge du bien-être des détenus est à l'origine des décès qui pouvaient être évités dans les prisons congolaises.

Par ailleurs, des magistrats refusent de temps à autre des demandes de sortie, pour raison médicale au motif que les détenus pourraient s'évader. En agissant ainsi, des cas de décès sont régulièrement enregistrés. Il est clairement établi que les décès en détention résultant d'un refus de soin de santé peuvent être assimilables à des exécutions extrajudiciaires. *«La non-prise en charge des détenus malades est une négation du droit à la santé pour les détenus malades. Cette négation du droit à la santé porte atteinte au droit à la vie. L'Etat devrait mieux soigner les détenus car ils sont sous sa responsabilité directe»,* affirme Monica Ngalula, chargée du Programme assistance légale.

Ces refus meurtriers d'accès aux soins pour des détenus malades sont à l'origine d'une dizaine de cas de décès documentés par notre organisation, en cette année 2022. Ce chiffre ne présente pas l'exactitude de la situation. La culture d'impunité savamment entretenue fait que les cas des morts en détention ne font jamais l'objet d'une moindre enquête, car mourir en détention dans le pays devient quelque chose de banale. Cette attitude de ne pas prêter un minimum d'attention sur la situation sanitaire et nutritionnelle des détenus doit évoluer positivement. Ainsi, le C.a.d demande aux autorités congolaises de:

- construire et réhabiliter les centres de santé pénitentiaires et s'assurer de l'affectation d'un personnel soignant qualifié avec mission principale d'examiner et soigner les détenus, avant et durant leur séjour carcéral;
- garantir à tout détenu dont la situation exige une prise en charge externe le bénéfice d'une sortie sans aucune entrave, d'une part, mais aussi d'enquêter sur tout cas de décès en détention, d'autre part.
- faciliter les visites des lieux de détention aux organisations de la société civile.

Élections de la honte!

Maintenant, nous pensons que tout le monde a fini par réaliser ce qui semblait évident, il y a quelques temps, à savoir que la Concertation d'Owando n'était qu'une escroquerie politique, une infâme tromperie destinée à divertir l'opinion nationale et internationale.

Par Clément Miérassa.

Aujourd'hui, même ceux qui ont crié, fait les éloges haut et fort du consensus d'Owando, décrient les fraudes massives, la tricherie éhontée, l'achat des consciences avec des billets de banque, la transhumance des militants, la disparition mystérieuse des noms des candidats sur la liste des candidats, la violation de l'article 99 de la loi électorale par la non-signature et la non-remise des formulaires des résultats des votes aux représentants des candidats, la falsification des résultats, l'implication des chefs de districts et des maires dans le processus électoral, la précipitation due au manque d'un timing précis des opérations pré-électorales, électorales et post-électorales, la partialité de plusieurs membres des commissions locales d'organisation des élections et des sous-préfets ainsi que des maires, la non-indépendance de la Commission nationale électorale indépendante (C.n.e.i). Sur ce dernier point, il est bon de souligner avec force que:

- le Président de la République est président du Parti congolais du travail;
- le ministre de l'administration du territoire, de la décentralisation et du développement local qui est chargé de l'organisation des élections est membre du Bureau politique du Parti congolais du travail;
- les préfets et sous-préfets sont, dans la grande majorité, soit membres du Bureau politique, soit membres du Comité central, soit tout simplement membres du Parti congolais du travail.

En tout état de cause, tout comme les membres de la Commission nationale électorale indépendante (C.n.e.i), ils sont tous nommés par le gouvernement envers qui ils se sentent redevables.

Par ailleurs et il faut le relever avec force, les élections législatives et locales 2022 se déroulent dans l'irrespect total des lois et règlements de la République. En effet, il y a un devoir de vérité à l'endroit des Congolais. Il faut le dire clairement:

1- aucune institution, aucun gouvernant, aucun acteur politique, aucun responsable administratif n'est présentement en conformité avec la loi;

2- le Président de la République n'est pas en conformité avec la loi. Il est président du Parti congolais du travail, en violation flagrante de l'alinéa 2 de l'article 80 de la Constitution qui stipule que *«le mandat de Président de la République est incompatible avec une toute autre responsabilité dans un parti politique»*. En outre, le Président de la République n'a pas déclaré son patrimoine depuis 2002, violant ainsi l'article 55 de la loi fondamentale qui dispose que *«tout citoyen élu ou nommé à une fonction doit déclarer son patrimoine, lors de sa prise de fonction et à la cessation de celle-ci, conformément à la loi»*. Comme on l'a déjà relevé à maintes reprises, le Président de la République a violé le serment qu'il a prêté, conformément à l'article 77 de la Constitution de *«respecter et de faire respecter la Constitution»;*

3- plusieurs personnalités, à l'instar du président du Sénat, du président de l'Assemblée nationale, du Premier ministre chef du gouvernement et autres ne sont pas en conformité avec la loi, pour avoir fait partie 2.588 congressistes du Parti congolais du travail qui ont reconduit le Président de la République comme président du Parti congolais du travail en décembre 2019. Suite à un recours introduit à ce propos, la Cour constitutionnelle s'était déclarée incompétente et avait choisi d'en faire notification au Président de la République, au président du Sénat, au président de l'Assemblée nationale, au Premier ministre, chef du gouvernement, au ministre de l'intérieur, au ministre de la justice. Jusque-là, aucune solution n'a été trouvée et ce problème demeure pendant;

- n'avoir jamais fait de déclarations de patrimoine; la tentative de 2021 l'ayant été dans l'irrespect total des lois et règlements de la République;

4- le Parti congolais du travail n'est pas en conformité avec la loi pour avoir reconduit, en décembre 2019, le Président de la République comme Président du Parti congolais du travail, violant ainsi l'article 80 de la Constitution du 25 octobre 2015, ci-dessus précité et violé l'article 26 de la loi sur les partis qui énonce clairement que *«les partis ont le devoir de se conformer à la Constitution…»*.

Ce parti aurait dû être sanctionné conformément à l'article 31 de la loi sur les partis. Il ne l'est pas et pour cause, le Président de la République est président du Parti congolais du travail et le ministre de l'administration du territoire en est membre du Bureau politique. Ces constats sont extrêmement graves. D'autant que la déclaration suivante du Président Laurent Gbagbo nous éclaire sur la question, à savoir: *«La démocratie, c'est le respect des textes. A commencer par la plus grande norme en droit qu'est la Constitution. Qui ne respecte pas la Constitution n'est pas démocrate»*. La déduction est facile à faire et on laisse à chacun de nous le soin de la faire.

Celle faite par l'opposant Denis Sassou-Nguesso, en novembre 1992, lors d'un meeting U.r.d-P.c.t au Boulevard des armées, nous interpelle jusqu'aujourd'hui à savoir: *«Cependant, est vrai le fait que jamais, je ne pourrais accepter que la Constitution soit violée… J'insiste pour dire que lorsque la Constitution est violée, les démocrates ne doivent pas l'accepter… Jamais, jamais nous n'accepterons que soient organisées des élections hors-la-loi. Là aussi, nous prenons l'opinion internationale à témoin»*.

Les choses sont très claires. Le respect de la Constitution est quelque chose de sacré.

Comment pouvons-nous justifier non seulement le paradoxe entre ce qui se dit et ce qui se fait, mais aussi la violation flagrante, dans l'impunité totale, de nos lois et règlements en général et de la loi fondamentale en particulier. Ce n'est pas tout, le Président de la République a déclaré, dans son message sur l'état de la Nation, en 2020 que: *«Nos difficultés de l'heure ne doivent pas nous amener à emprunter le chemin hasardeux et dangereux de l'anti-constitutionnalité»*. Pourquoi n'explique-t-on pas, aujourd'hui, pourquoi nous avons emprunté ce chemin hasardeux et dangereux?

Eh oui! Le constat est cinglant.

Le Parti congolais du travail, qui n'est pas en conformité avec la loi, a, semble-t-il, remporté une victoire écrasante. Pourquoi en plus de cela, les voix s'élèvent de partout pour décrier l'organisation chaotique et désastreuse de ces élections et surtout la tricherie? Est-ce que lorsqu'on a déjà une large majorité et un bilan positif à tous les points de vue, on a besoin de faire recours à ces pratiques rétrogrades d'un autre âge? Il faut se le dire, l'indice de la démocratie, calculé au plan mondial, classe le Congo comme pays à régime autoritaire, c'est-à-dire comme une dictature. Cet indice a été de 2,79 sur 10 et classe le Congo au 137ème rang sur 167 pays.

Nous voulons nous mettre en tête que nous sommes en démocratie. Malheureusement, nous ne le sommes pas. Un seul pays africain est une démocratie parfaite. Il s'agit de Maurice qui, avec un indice de la démocratie de 8,08 sur 10, occupe le 19ème rang au plan mondial.

Cette situation aggrave la crise politique et la crise électorale dans lesquelles le Congo est plongé depuis plusieurs années. Elle met à nu une grave fracture de la société congolaise. Il nous faut prendre conscience de la gravité de la situation et de la nécessité et de l'urgence d'un sursaut national pour en sortir. Pour cela, il nous faut deux choses: le courage politique et l'amour de ce beau pays.

Clément MIERASSA

Avis de vente

Des parcelles à vendre à Pointe-Noire, au quartier Mawata. Superficie : **1200 m²** **soit 3 parcelles jumellées**.

Prix : **200 millions de Francs Cfa** à débattre.

CONTACTS:

06.986.56.52 / 05.568.54.47

Orchestre Extra Musica

Bondo Mania et Charly Chaleur prennent la clé des champs en France!

Récoltant les fruits du succès de son E.p (Extended play) «Bokoko», sorti en août 2021 et dont le clip a déjà atteint plus de 20 millions de vues sur Youtube en huit mois seulement, Roga-Roga avait pris date, ce mois de juillet en France, pour un concert du groupe Extra Musica au Melting Crew Awards, à Fontenay-sous-Bois, près de Paris. Puis, pour l'enregistrement du tant attendu album du virtuose bassiste Espé Basse, surnommé Saoudien. Une tâche noire a, cependant, marqué le séjour dans la capitale française du bientôt trentenaire ensemble musical brazzavillois: deux pièces maîtresses du groupe, à savoir le guitariste solo, Bondo Mania (transfuge de l'Orchestre Universal Zangul, né de la scission d'Extra Musica), et le chanteur Charly Chaleur, ainsi que la danseuse Julia ont pris la clé des champs dans la capitale française.

Si les causes de la fuite de Bondo Mania et de Julia ne sont pas élucidées, Charly Chaleur, pour sa part, justifie, sur son compte Facebook, les mobiles de son départ. Il évoque la xénophobie manifestée par certains de ses désormais ex-collègues et la mauvaise rémunération lors des concerts qu'Extra Musica a livrés aussi bien en Afrique, au Congo qu'à l'étranger. Des raisons que les autres membres du groupe battent en brèche. *«La fuite de ces artistes était préméditée. Ils attendaient simplement que l'occasion leur soit offerte. Les raisons qu'invoque notamment Charly Chaleur sont fallacieuses. Il m'accuse faussement de l'avoir injurié. Il pense que vivre en Europe, c'est facile, il se trompe, il va souffrir»*, a affirmé, en substance, sur Facebook, l'animateur Abidjan Ngotima.

Charly Chaleur.

Le guitariste solo, Bondo Mania.

Cité aussi parmi les «fuyards», le chanteur ponténégrin, Varan De Komodo, qui faisait partie de l'importante délégation conduite par Roga-Roga, dément avoir fait faux bond au leader d'Extra Musica. *«Je suis patron d'un orchestre. Je n'ai pas pris la fuite, comme le disent certaines personnes. Mais, je suis plutôt resté, car j'ai quelques contrats de production à honorer et je dois profiter de l'occasion ou de l'opportunité pour régler quelques situations, me faire enregistrer à la Sacem (Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique), par exemple, avant de rentrer au pays. C'est ma première fois d'arriver ici en France et c'est grâce à mon grand-frère, Roga-Roga qui l'a fait par amour et considération. Aucun jour, je serai ingrat face lui. Les gens de mauvaise foi ne cessent de répandre la fausse nouvelle de la fuite... Je présenterai toujours ma gratitude à l'égard de mon grand-frère Roga. Je n'ai aucune intention de le choquer. Je n'ai pas fui, je prolonge le séjour. Dix jours ne pouvaient pas m'arranger à régler les situations de la Sacem, des shows et beaucoup d'autres…»,* s'est défendu le chanteur, patron d'un groupe de la ville océane congolaise.

Signalons que Roga-Roga et la délégation qui l'accompagnaient sont rentrés au bercail le 20 juillet dernier. Juste après, l'Orchestre Extra Musica s'est produit le samedi 23 juillet, à l'Hôtel Radisson Blu de Brazzaville. Les 29 et 30 juillet, il est prévu un déplacement au Tchad. *«Après cette série de productions, je prendrai mes vacances de trois semaines à la Côte d'Azur à Nice, précisément du 1er au 25 août. Je reviendrai à Brazzaville, le 26 août, pour une production signée M.t.n (Ndlr: une société de téléphonie mobile), le 28 août, sur la Corniche de Brazzaville»,* affirmait, dans les colonnes du quotidien Les Dépêches de Brazzaville, le patron d'Extra Musica, quelques semaines avant son départ en France.

Nana KABA

Livre

«De Brazzaville à Mbanza-Ngungu», un récit de Prince Maléla sur la guerre du Pool

Après «Nous étions jeunes et ambitieux» (volume 1), son coup d'essai publié en décembre 2021, Prince Maléla, promoteur culturel congolais, président, depuis 2019, de l'Association Les Congolais de Lille, ville où il est basé depuis 2006, vient d'inscrire un deuxième livre à sa bibliographie: «De Brazzaville à Mbanza-Ngungu», un récit autobiographique et historique sur la guerre du Pool.

Sous-titré «Dans l'enfer de la guerre du Pool», le livre de Prince Maléla, publié à compte d'auteur, raconte en effet un épisode dramatique du parcours de l'auteur: celui de la guerre qui ravagea le Département du Pool, en 1998, opposant les ninjas nsiloulou du pasteur Ntumi aux forces armées gouvernementales et qu'il vécut durant son enfance. *«Ce récit personnel fait écho à l'histoire générale du Congo où ce conflit armé compte parmi les événements qui ont marqué durablement le pays. Il résonnera donc particulièrement dans l'esprit de ceux qui vécurent ces tragiques événements. Le livre interpelle aussi toutes nos consciences sur l'absurdité de la guerre et il nous rappelle la valeur inestimable qu'a la paix, ainsi que le devoir que nous avons, tous, de toujours tout tenter pour la préserver»,* lit-on, à la quatrième de couverture du livre.

Prince Maléla.

«Dans ce nouvel ouvrage, «De Brazzaville à Mbanza-Ngungu - Dans l'enfer de la guerre du Pool», j'évoque une période particulière de ma vie: j'évoque la guerre qui se déroula au Congo en 1998 (j'avais 11 ans), et qui nous (ma famille et moi) poussa à fuir la capitale congolaise (Brazzaville) et à nous réfugier dans les villages de la région du Pool (qui se situe dans le Sud du Congo). Ce conflit armé entraîna le déplacement de plusieurs familles et causa la mort de nombreuses personnes. Depuis longtemps, je savais qu'un jour, j'allais devoir évoquer publiquement (notamment dans un livre) ce chapitre de ma vie. Et cette perspective ne m'enthousiasmait pas. Elle impliquait que je me remémore de sombres souvenirs. Mais, je devais tout de même le faire pour m'acquitter d'un devoir de mémoire et de transmission, et léguer ainsi cette histoire (qui n'appartient pas qu'à moi) à la postérité. Et je devais faire tout cela pour tous ceux qui ont péri lors de ce conflit et qui n'auront jamais l'occasion de raconter ce que nous vécûmes. Cet ouvrage est dédié à toutes les personnes qui périrent lors de cette guerre et aux familles qui furent endeuillées», écrit l'auteur, sur sa page Facebook. Le nouveau livre de Guy Maléla est disponible sur Internet (www.amazon.fr).

N.K.

Littérature

«Parcelle à vendre», un roman d'Arian Samba qui suscite l'intérêt des lecteurs

Le Français d'origine congolaise, Arian Samba, vient de publier son deuxième roman, après «L'immigré noir français», sorti en 2013. Il s'agit de «Parcelle à vendre», un roman publié aux Editions Les Lettres Mouchetées, une maison d'édition créée à Pointe-Noire et basée en France. Le deuxième roman de ce jeune écrivain (44 ans) est salué par les hommes des lettres et surtout par les critiques littéraires comme un texte qui se distingue par la particularité de son sujet, très proche des contentieux fonciers qui opposent souvent les Congolais et des anarques devenues courantes dans ce domaine. Dans une interview qu'il nous a accordée, par téléphone, depuis Paris (France), il parle de son œuvre littéraire en soulignant qu'il a voulu répondre à «une crise» qui oppose souvent les Congolais sur les affaires foncières.

Arian Samba, auteur du roman Parcelle à vendre.

**** D'où vous est venue l'idée d'un tel sujet?***

** Si vous voulez, j'ai voulu répondre à une crise. Comme je répugne au roman à thèse, je me disais que je devais écrire un roman en réaction à une situation urgente peut-être contemporaine et sociale assurément. Je me suis alors mis dans la peau de mes personnages qui, sans être moi, me sont très proches aussi bien psychologiquement que moralement. Il ne vous a pas échappé que beaucoup de Congolais se font spolier dans les affaires foncières.

La couverture du roman.

**** Qualifierez-vous votre roman «Parcelle à vendre» de roman noir?***

** Tout à fait! Dans la mesure où, ai-je-dis, il décrit une crise à laquelle j'ai inséré des éléments tragiques, shakespeariens, avec des personnages qui ne sont *«définissable que comme produits d'une époque»*. *«Parcelle à vendre»* aborde ce fléau qui consiste à vendre un terrain à plusieurs personnes à la fois… C'est donc le roman d'une époque. Si vous voulez, il y une corrélation sociologique.

**** Donc les intrigues ne sont que des prétextes?***

** En quelque sorte, oui ! C'est l'essence même du roman noir ! Toutefois, si je pose la problèmatique, si je réagis à une situation dramatique, je ne propose en revanche aucune solution. Le romancier que je suis se garde de résoudre les problèmes ni de distiller la morale. Il y a des spécialistes pour ça. Comme le dit un écrivain dont le nom m'échappe *«l'art n'a pas pour mission de sauver, mais de regarder, selon un angle différent, avec un œil distancié, critique»*.

**** Vous avez un style fluide très percutant!***

** Le style répond à la situation. Evidemment je n'allais pas aborder une escroquerie avec des mots d'amour… On parle souvent du style ou de la langue de Sony Labout'ansi: ça répondait à ses thématiques, à des situations de crise.

**** Pour reprendre un critique littéraire, parlant de la construction de votre roman, il dit que vous suggérez moins, comme si le lecteur n'était pas capable de tirer des conclusions par lui-même?***

** Je sais de qui vous parlez! Il a tout à fait le droit de le dire. Mais le style, c'est la personnalité. Je suis quelqu'un qui ne tourne pas en rond, qui use rarement de l'implicite. Quand quelque chose me traverse ou me secoue, j'en parle le plus précisément possible.

***Propos recueillis par* Narcisse MAVOUNGOU**

«Parcelle à vendre» d'Arian Samba, Editions «Les Lettres mouchetées», (120 pages), 14 euros.

51èmes championnats nationaux de handball

La D.g.s.p en séniors dames et l'As Otohô en séniors hommes au firmament

Les lampions de la 51ème édition des championnats nationaux de handball se sont éteints le dimanche 24 juillet 2022, au Gymnase Nicole Oba de Talangaï, à Brazzaville, par le premier sacre de l'histoire de la D.g.s.p en seniors dames. L'Etoile du Congo a réédité son exploit en seniors hommes. Les deux équipes se sont imposées en finales face à l'A.s Otohô (en séniors dames) et à Caïman (en séniors hommes). Les deux matches de finale se sont joués en présence de Clors Samba-Samba, représentant du ministre en charge des sports et des responsables de la Fécohand (Fédération congolaise de handball) dont le président Yan Ayessa-Ndinga qui a annoncé que la prochaine édition aura lieu à Oyo.

La première finale, qui a opposé les dames de la D.g.s.p à celles de l'As Otohô a tenu ses promesses, au regard de la bonne prestation des deux équipes. Elle a tenu le public en haleine tant le suspense était au rendez-vous. A la mi-temps, les deux équipes étaient sur un score de parité: 15 buts partout.

Au finish, c'est la D.g.s.p qui a su tirer son épingle du jeu, en s'offrant son premier titre par un match interdit aux cardiaques, qui s'est terminé par le score de 28 buts à 25. L'entraineur Simon Badénika Tissé a dédié ce titre au président de la D.g.s.p, le général Serge Oboa, qui n'a ménagé aucun effort pour mettre son équipe dans de bonnes conditions de participation.

Quoique battu, l'entraîneur de l'As Otohô, Adrien Loufoua, a affiché tout de même sa satisfaction, en voyant son équipe arriver en finale du championnat. Pour lui, c'est un grand signe des performances réalisées, même si le titre lui a échappé.

La D.g.s.p championne du Congo de handball dames 2022.

L'Etoile du Congo championne du Congo de handball hommes 2022.

La deuxième finale, c'était celle en seniors hommes qui a vu la victoire méritée de l'Etoile du Congo sur Caïman, par 30 buts à 23. Ici, le suspense n'était pas au rendez-vous, tant les stelliens ont dominé la partie. A la mi-temps, ils menaient déjà au marquoir par 18 buts à 8. Les joueurs de Caïman n'ont pas pu résister à la furie des étoilistes qui étaient tout-feu tout-flamme. Ils se sont inclinés par 23 buts à 30. Etoile du Congo a réédité l'exploit de l'année dernière.

La D.g.s.p et l'Etoile du Congo sont donc les dignes représentants du Congo en compétitions africaines la saison prochaine. On ne le dira jamais assez, le sport, c'est la mobilisation des moyens financiers. Espérons que le gouvernement mettra tout en œuvre pour que les équipes congolaises ne fassent pas piètre figure sur la scène africaine. Surtout que le handball a acquis la deuxième place du sport le plus populaire dans le pays, après le football.

D.g.s.p dames et Etoile du Congo hommes sont donc au firmament du handball national. Finie la 51ème édition des championnats nationaux d'élites seniors dames et hommes qui vient de se tenir à Brazzaville et qui a été dominée par les équipes de la capitale. Les regards sont maintenant tournés vers la 52ème édition qui aura lieu l'année prochaine à Oyo, dans le Département de la Cuvette, où le joli gymnase construit par le gouvernement se fera une beauté renouvelée pour accueillir les férus de la balle aux mains. Toutefois, il reste les championnats nationaux juniors qui auront lieu du 5 au 15 août 2022, à Owondo et Makoua, toujours dans la Cuvette.

Luze Ernest BAKALA

Fécohand (Fédération congolaise de handball)

Younes Tatby nommé superviseur des Diables-Rouges juniors et cadets

L'entraîneur franco-marocain, Younes Tatby, ancien capitaine des Lions de l'Atlas du Maroc, qui est actuellement sélectionneur des Diables-Rouges seniors dames, a été nommé par la Fécohand (Fédération congolaise de handball) comme superviseur technique des Diables-Rouges juniors et cadets hommes. Pour des raisons de préparation optimale de ces deux équipes aux prochains championnats d'Afrique des Nations cadets et juniors qui vont se dérouler du 20 au 27 août 2022 et du 28 août au 7 septembre 2022, à Kigali, au Rwanda.

Younes Tatby.

La nomination de Younes Tatby comme superviseur technique des Diavles-Rouges juniors et cadets hommes est importante au regard du travail abattu par le Franco-marocain lors de la Can du Cameroun 2021 où les Diables-Rouges séniors dames ont pris la quatrième place, qualifiant ainsi le Congo à la Coupe du monde, après 15 ans d'absence. A l'issue de cette Coupe du monde, le Congo a d'ailleurs occupé la 23ème place dans le classement mondial et la première place au niveau africain devant l'Angola.

Le technicien franco-marocain, qui est arrivé avec son expertise, veut modestement ramener le handball congolais, en quête de résultats, à un haut-niveau, comme c'était le cas durant les décennies 80 et 90.

A l'ancien capitaine des Lions de l'Atlas et membre de la génération dorée de 2006 de faire revivre le handball congolais avec son savoir faire. Il ne reste qu'a le souhaité bon vent. Le Congo peut envisager d'occuper un rang honorable aux championnats d'Afrique des Nations cadets et juniors de Kigali.

L. E. B.

Election du Bureau exécutif de la Fécofoot (Fédération congolaise de football)

Les anciens footballeurs dénoncent les critères de sélection des candidatures

La Fécofoot (Fédération congolaise de football) procédera au renouvellement de ses instances dirigeantes, lors de l'assemblée générale élective prévue le 17 septembre 2022. Ainsi, une Commission électorale, présidée par le même Timoléon Didier Potard Mohoussa, a été mise en place par la Fécofoot (Fédération congolaise de football). Dans une conférence de presse qu'il a donnée, le mardi 12 juillet 2022, au siège de la Fécofoot, à Brazzaville, ce dernier a donné les critères de validation des candidatures. Concernant la présidence de la Fécofoot, ces critères sont rejetés par les membres de l'Acaf (Association congolaise des anciens footballeurs).

Jean-Jacques Ndomba dit Le Géomètre, ancien international congolais.

Dans sa conférence de presse, le président de la Commission électorale de la Fécofoot a indiqué que tout citoyen congolais peut être candidat dans les instances de la Fécofoot. *«Sauf que pour être président, il faut être dans le monde du football. Il faut être actif dans un club ou confédération puis être dirigeant d'un club ou d'une ligue. La candidature d'un ancien joueur n'est validée que s'il est resté actif pendant les cinq dernières années»,* a-t-il précisé. Le critère de la limitation des mandats a été supprimé. Ainsi, le président sortant peut se présenter autant de fois qu'il veut.

Bref, pour être candidats, il faut être Congolais, avoir au moins 25 et 70 ans au plus au moment du dépôt des dossiers de candidature, résider en République du Congo et présenter une liste de quinze candidats aux différents postes. Selon lui, le code électoral sera le même que celui de 2018 et les décisions de la Commission électorale ont été prises en conformité avec la Fifa (Fédération internationale de football association) et la Caf (Confédération africaine de football).

Les critères de candidature à la présidence de la Fécofoot, voilà qui a fait bondir les anciens Diables-Rouges. Dans une déclaration lue par Jean-Jacques Ndomba dit Le Géomètre, les membres de l'Acaf ont réagi énergétiquement aux propos de Timoléon Didier Potard Mohoussa. *«Il est établi, depuis fort longtemps, que le sport congolais en général bénéficie de l'apport considérable des bi-nationaux. Le football fait-il exception? Les bi-nationaux qui servent les Diables-Rouges actuellement n'auront-ils pas le droit, demain, de postuler à la présidence de la Fécofoot? Samuel Eto'o du Cameroun, Didier Drogba de la Cote d'Ivoire, Shabani Nonda de la RD Congo étaient-ils dirigeants de clubs? Et résidaient-ils régulièrement dans leurs pays respectifs, afin de postuler à la présidence de leurs fédérations? Pourquoi un Congolais qui crée un centre de formation de football, animé par la bonne volonté de promouvoir l'élite, devrait-il s'agenouiller, avant de postuler pour servir le football congolais?»*, se demandent-ils.

La période de dépôt des dossiers de candidature va du 12 au 27 juillet. On ne sait pas quel compromis a été trouvé sur cette situation. A ce qu'on apprend, ni la Commission électorale, ni la Fécofoot, encore moins le C.n.o.s.c (Comité national olympique et sportif congolais) et le Ministère en charge des sports n'ont entendu les vétérans qui ont fait la gloire du football congolais. Ceux-ci entendent mener un sit-in au siège de la Fécofoot pour se faire entendre. Ils ne veulent pas que l'élection 2022 à la Fécofoot ressemble à celle de septembre 2018 où le président Jean-Guy Blaise Mayolas était seul candidat.

Dans sa déclaration, l'Acaf associe les autres associations à sa cause, notamment l'Unafic (Union nationale des footballeurs du Congo), l'Afac (Association des anciens footballeurs du Congo), l'Aasic (Association des anciens sportifs internationaux du Congo).

Luze Ernest BAKALA

Classement définitif des 51èmes championnats nationaux de handball

Séniors hommes

1er: Etoile du Congo (Brazzaville);
2ème: Caïman (Brazzaville);
3ème: Inter-Club (Brazzaville);
4ème: Avenir du rail (Brazzaville);
5ème: Pétrosport (Brazzaville);
6ème : Patronage (Pointe-Noire);
7ème: NHA-Sport (Pointe-Noire).

Séniors dames

1ère: DGSP (Brazzaville);
2ème: As Otohô (Brazzaville);
3ème: CARA (Brazzaville);
4ème: Étoile du Congo (Brazzaville);
5ème: Inter-Club (Brazzaville);
6ème: US Renaissance (Brazzaville);
7ème: Patronage (Pointe-Noire);
8ème: Banko-Sport (Pointe-Noire).